

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale
et de la jeunesse

Arrêté du 29 août 2022

portant création de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR MENE2226022A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 30 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « Construction » en date du 6 juillet 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, le référentiel de compétences est défini en annexe III et le lexique est défini en annexe III *bis* du présent arrêté.

Article 3

Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Article 4

Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IVa relative aux unités constitutives du diplôme, IVb relative au règlement d'examen, IVc relative à la définition des épreuves et IVd relative aux dispenses de l'obtention de CACES suivant la recommandation R.482 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Article 5

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en annexe V du présent arrêté.

Article 6

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, le candidat précise également la ou les épreuves facultatives auxquelles il souhaite se présenter.

Article 7

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 24 mars 2006 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle « conducteur d'engins : travaux publics et carrières » et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe VI du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 24 mars 2006 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8

La première session d'examen de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2025.

Article 9

La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle « conducteur d'engins : travaux publics et carrières » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 mars 2006 modifié précité aura lieu en 2024. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 10

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 août 2022,

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général

R.-M. PRADEILLES-DUVAL



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Spécialité
**« conducteur d'engins
de travaux publics et carrières »**
de certificat d'aptitude professionnelle

SOMMAIRE

ANNEXE I	Présentation synthétique du référentiel du diplôme
ANNEXE II	Référentiel des activités professionnelles
ANNEXE III	Référentiel des compétences Compétences Savoirs associés
ANNEXE III bis	Lexique
ANNEXE IV	Référentiel d'évaluation IVa : Unités constitutives du diplôme IVb : Règlement d'examen IVc : Définition des épreuves IVd : Dispenses de l'obtention de CACES®
ANNEXE V	Périodes de formation en milieu professionnel
ANNEXE VI	Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

ANNEXE I

Présentation synthétique du référentiel du diplôme

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

Tableau de synthèse – ACTIVITES-BLOCS-UNITES

Activités	Bloc de compétences (BC)	Unités
COMMUNICATION PRÉPARATION	Bloc n° 1 : Étude et préparation d'une intervention <ul style="list-style-type: none">- Compléter et transmettre des documents- Décoder un dossier technique- Choisir le petit matériel, l'outillage et les consommables	UP1 Étude et préparation d'une intervention
RÉALISATION ET CONTROLE D'UN OUVRAGE COURANT	Bloc N° 2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant <ul style="list-style-type: none">- Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments- Organiser son poste de travail- Sécuriser son intervention- Intervenir à proximité des réseaux- Implanter et tracer un ouvrage simple- Effectuer la prise de poste d'un engin- Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction- Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage- Réaliser le chargement et le transport de matériaux- Réaliser le compactage de matériaux- Réaliser un ouvrage avec des engins compacts- Manutentionner des charges- Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé	UP2 Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
RÉALISATION D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	Bloc n° 3 : Réalisation de travaux spécifiques <ul style="list-style-type: none">- Échanger et rendre compte oralement- Réaliser une opération d'entretien journalier- Diagnostiquer un dysfonctionnement simple- Effectuer une intervention simple de maintenance	UP3 Réalisation de travaux spécifiques

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc n° 1 – Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F) - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	<p>Unité UG1</p> <p>Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique</p>
	<p>Bloc n° 2 – Mathématiques et physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés. 	<p>Unité UG2</p> <p>Mathématiques et physique-chimie</p>
	<p>Bloc n° 3 – Éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	<p>Unité UG3</p> <p>Éducation physique et sportive</p>

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc n° 4 – Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence 	<p>Unité UG4 Prévention-santé-environnement</p>
	<p>Bloc n° 5 – Langue vivante étrangère</p> <p>L'épreuve de langue vivante étrangère obligatoire a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Unité UG5 Langue vivante étrangère</p>

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc facultatif – Langue vivante</p> <p>L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral - Comprendre un document écrit <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Unité facultative UF 1 Langue vivante</p>
	<p>Bloc facultatif – Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France - Se repérer dans un nouvel environnement - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil 	<p>Unité facultative UF 2 Mobilité</p>

ANNEXE II

Référentiel des activités professionnelles

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

CONTEXTE PROFESSIONNEL

A - Domaine d'intervention

Le titulaire de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans le domaine des travaux publics pour des travaux neufs et d'entretien, et dans l'exploitation des carrières. Dans les entreprises de ce secteur d'activités, il contribue à l'amélioration du cadre de vie et à la sécurité des usagers.

Dans tous les domaines techniques et innovants de son secteur d'activités, et au moyen d'engins de chantiers adaptés, il intervient :

- Sur tout type de chantier contraint, en milieu urbain ou assimilé, pour la déconstruction de parties d'ouvrages de voirie et de réseaux, la réalisation de terrassement et de remblaiement de tranchées, le chargement, le transport et la mise en place de matériaux, et la manutention de charges ;
- Sur tout type de chantier ouvert pour l'exécution de travaux de terrassement (en masse et en tranchées), d'extraction et de chargement de matériaux, de préparation des sols (réglage, compactage...), de profilages (talus, fossés, rampes...) et de manutention de charges ;
- Dans tout type de carrière à ciel ouvert pour l'extraction, le transport, le stockage et le chargement de matériaux, mais aussi pour le décapage, la découverte et la revalorisation des sites ;
- Lors de travaux souterrains ne nécessitant pas l'utilisation d'engins spécifiques ;
- Sur tout type de site de production, de traitement et de stockage des matériaux (usine d'enrobés, sites de recyclage et de valorisation, centrales à béton...), pour des activités de chargement, de transport, de stockage et de compactage.

Ainsi, il participe à la réalisation et à l'entretien des ouvrages représentatifs du secteur des travaux publics :

- Les voiries urbaines et de circulation douce (piétonnes, pistes cyclables...), les réseaux routiers, autoroutiers et ferrés ;
- Les réseaux enterrés d'adduction d'eau potable, d'assainissement (EP, EU), de distribution d'énergie (gaz, électricité, chaleur) et de communication ;
- Les ouvrages de préservation de la biodiversité et de protection de l'environnement (bassins de rétention et de régulation, passages fauniques : éco duc et éco pont, ...)
- Les retenues collinaires, les digues, les talus anti-bruit, les fossés... ;
- Les ouvrages du génie civil tels que les ponts, viaducs, tunnels, barrages, aéroports, stades, ports, voies navigables ;
- Les plateformes industrielles ;
- Les aménagements paysagers.

Il intervient tout au long de la durée de vie des ouvrages, ce qui lui impose une connaissance des techniques employées depuis la construction jusqu'à la déconstruction.

Dans le cadre de ses activités, le titulaire de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP contribue au respect des exigences réglementaires, énergétiques et environnementales. Il conduit couramment ses opérations sur sites en co-activité avec d'autres corps de métiers. Ses activités sont impactées par les enjeux de la transition numérique.

B – Conditions générales d'exercice du métier

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans tout type d'entreprise. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie.

Son activité principale consiste à réaliser des ouvrages du métier à l'aide d'engins de chantier tels que : les engins compacts, les pelles hydrauliques, les engins de chargement, les boteurs, les engins de compactage et les engins de transport, en respectant les exigences réglementaires.

Il communique avec son environnement professionnel (utilisateur, riverain, hiérarchie, équipe, autres intervenants...) et peut être amené à échanger oralement ou à utiliser des documents techniques rédigés en langue vivante étrangère, principalement l'anglais.

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, il effectue les activités de préparation, de réalisation et de contrôle. Il rend compte à sa hiérarchie.

Il intervient au sein d'une équipe, sur des chantiers de différentes importances, qui peuvent nécessiter un ou plusieurs déplacements à la journée ou à la semaine selon l'éloignement.

Autonomie

Le titulaire de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés. Il choisit les outils adaptés et utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai donné.

Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques liés à l'activité professionnelle. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard des consignes données et dans le cadre des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques fixées par l'entreprise.

C - Perspectives d'évolution dans l'emploi

Positionnement

Le titulaire de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP est pleinement opérationnel.

Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Évolution dans l'emploi

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes, du contexte, le titulaire de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP peut évoluer vers la fonction d'encadrement. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise.

TABLEAU DES ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

ACTIVITÉS	TÂCHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
COMMUNICATION	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention			X
	T2 : Communiquer en équipe, avec son responsable et les autres intervenants			X
	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention			X
PRÉPARATION	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail			X
	T5 : Préparer et vérifier l'engin de chantier et ses équipements pour son intervention			X
	T6 : Préparer et vérifier le petit matériel et l'outillage pour son intervention			X
RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	T7 : Identifier les ouvrages et réseaux existants		X	
	T8 : Implanter un ouvrage simple			X
	T9 : Terrasser un ouvrage en déblais-remblais			X
	T10 : Terrasser et remblayer une tranchée			X
	T11 : Réaliser les couches de structure d'un ouvrage			X
	T12 : Extraire des matériaux			X
	T13 : Charger, transporter, stocker des matériaux			X
	T14 : Manutentionner des charges		X	
	T15 : Déconstruire des ouvrages		X	
T16 : Vérifier la conformité de l'ouvrage réalisé			X	
RÉALISATION D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	T17 : Effectuer une opération de maintenance périodique de premier niveau			X
	T18 : Établir un diagnostic de dysfonctionnement simple			X
	T19 : Effectuer une réparation simple ou remplacer une pièce d'usure			X
	T20 : Charger et décharger un engin compact pour un transfert			X

Niveau d'implication :

Pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité « 3conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous :

Niveau	Définition du niveau d'implication
1	Connaissances et savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme <i>lit, observe, interprète et assiste</i> sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
2	Connaissances et savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme <i>participe sous contrôle ponctuel</i> en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
3	Connaissances et savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme <i>intervient seul</i> ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

FICHES DE DÉTAIL DES TÂCHES PROFESSIONNELLES

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T1	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none">▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques...▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails...▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux...▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise	
Contexte d'intervention : En autonomie sur le chantier, en carrière ou en entreprise	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none">▪ Les consignes reçues sont comprises et appliquées▪ Les informations caractérisant l'intervention sont recueillies▪ Les ressources sont utilisées à bon escient▪ L'utilisation des outils numériques et digitaux est effective et adaptée	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T2	T2 : Communiquer en équipe, avec son responsable et les autres intervenants <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Plans, maquettes numériques, extraits du CCTP, extraits du DQE, fiches techniques ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie sur le chantier, en carrière ou en entreprise</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes reçues sont comprises et appliquées ▪ Le registre de langage et la terminologie sont adaptés à la situation et à l'interlocuteur ▪ Les échanges sont clairs, argumentés et concis ▪ Les compléments d'informations sont exprimés ▪ L'information transmise est complète, elle est comprise par l'interlocuteur ▪ Le rapport journalier de l'activité est établi et transmis selon les règles de l'entreprise ▪ La posture adoptée est professionnelle ▪ L'utilisation des outils numériques et digitaux est effective et adaptée 	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T3	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie sur le chantier, en carrière ou en entreprise</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes reçues sont comprises et appliquées ▪ Les informations sont transmises, complètes, exactes et exploitables ▪ Les documents sont remis ou adressés dans le délai fixé ▪ L'utilisation des outils numériques et digitaux est effective et adaptée 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T4	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables, moyens de transfert, petits matériels, outillages, matériaux... ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité sur le chantier, ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intervention garantit le respect des règles de sécurité et de protection de la santé ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion de ses déchets ▪ La disponibilité des engins de chantier et de leurs équipements, des matériaux, des petits matériels et des outillages et consommables est vérifiée ▪ Le repérage des réseaux existants est pris en compte ▪ L'organisation du poste de travail est adaptée à l'environnement de l'ouvrage ▪ La co-activité est prise en compte pour l'organisation de son intervention ▪ L'organisation respecte des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T5	T5 : Préparer et vérifier l'engin de chantier et ses équipements pour son intervention <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, sur le chantier ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'état de conformité et de fonctionnement de l'engin de chantier utilisé est vérifié ▪ L'état de propreté de l'engin et du poste de conduite garantit la sécurité de son utilisation ▪ Les anomalies sont repérées et signalées immédiatement ▪ L'engin est déplacé hors production pour l'intervention ▪ Le choix des équipements est adapté à l'intervention ▪ Les engins de chantier et leurs équipements sont préparés et stationnés en sécurité pendant et après leur utilisation ▪ Les besoins en équipements et consommables complémentaires sont signalés ▪ La préparation est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T6	T6 : Préparer et vérifier le petit matériel et l’outillage pour son intervention <div style="text-align: right;">Niveau d’implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ VGP et fiches d’utilisation et d’entretien des accessoires de levage ▪ Petit matériel, outillage et consommables ▪ Plans d’exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d’implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d’intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d’utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d’autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l’entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l’environnement numérique et digital de l’entreprise <p>Contexte d’intervention :</p> <p>En autonomie, sur le chantier ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L’état de conformité du petit matériel et de l’outillage utilisés est vérifié ▪ Le choix du petit matériel et de l’outillage est adapté à l’intervention ▪ Les accessoires de levage sont vérifiés et adaptés (contrôles visuels, CMU...) ▪ Les anomalies sont repérées et signalées immédiatement ▪ Le petit matériel et l’outillage sont préparés et stockés en sécurité pendant et après leur utilisation ▪ Les besoins en petit matériel, outillage et consommables complémentaires sont signalés ▪ La préparation est effectuée dans le respect des règles de protection de l’environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T7	T7 : Identifier les ouvrages et réseaux existants <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Récépissés des DICT ▪ Prise d'informations auprès des riverains ▪ Autorisations préalables en fonction de la réglementation ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Marquage piquetage des réseaux existants ▪ Outillages, matériels et consommables ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie partielle, en équipe ou avec son responsable, sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les affleurants des réseaux enterrés et les ouvrages aériens sont repérés, identifiés et signalés ▪ Le traçage au sol est maintenu en état selon la réglementation en vigueur et sur toute la durée du chantier ▪ Les grillages et dispositifs avertisseurs des réseaux sont identifiés ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ L'identification est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T8	T8 : Implanter un ouvrage simple <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE ▪ Fiches techniques des éléments préfabriqués ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Outillages, matériels de mesurage et consommables ▪ Repères d'implantation ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité sur chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation planimétrique et altimétrique nécessaire à son intervention est réalisée à partir de repères topographiques donnés ▪ L'implantation est conforme aux consignes de sa hiérarchie et aux données d'exécution ▪ Les repères d'implantation incohérents sont signalés ▪ Les repères nécessaires à l'exécution sont correctement positionnés et exploitables ▪ L'utilisation des outils numériques et digitaux est effective et adaptée ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ L'implantation est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T9	T9 : Terrasser un ouvrage en déblais-remblais <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en co-activité sur le chantier ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement et le déplacement de l'engin permettent d'optimiser le rendement ▪ Les caractéristiques dimensionnelles de l'ouvrage sont conformes aux plans d'exécution ▪ Le réglage et le compactage de l'ouvrage sont effectués et conformes ▪ Le profilage des talus et des rampes est conforme aux données d'exécution ▪ Les matériaux sont triés et stockés en fonction de leur destination (réemploi, évacuation...) ▪ La fermeture journalière du chantier intègre l'écoulement des eaux pluviales ▪ Les engins sont utilisés dans le respect des règles de conduite et de circulation en sécurité ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T10	T10 : Terrasser et remblayer une tranchée <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en co-activité sur le chantier ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement et le déplacement de l'engin permettent d'optimiser le rendement ▪ Les caractéristiques dimensionnelles de l'ouvrage sont conformes aux plans d'exécution ▪ Les matériaux sont triés et stockés en fonction de leur destination (réemploi, évacuation...) ▪ Les moyens de mise en sécurité de la tranchée sont mis en œuvre (blindage, talutage...) ▪ Le réglage et le compactage du fond de fouille sont effectués et conformes ▪ Le réglage et le compactage des couches de remblais sont effectuées et conformes ▪ La fermeture journalière du chantier intègre l'écoulement des eaux pluviales ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les engins sont utilisés dans le respect des règles de conduite et de circulation en sécurité ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T11	T11 : Réaliser les couches de structure d'un ouvrage <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en co-activité sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement et le déplacement de l'engin permettent d'optimiser le rendement ▪ Les caractéristiques dimensionnelles de l'ouvrage sont conformes aux plans d'exécution ▪ Les matériaux sont conformes et utilisés en fonction de la structure à réaliser ▪ Le réglage et le compactage des couches sont effectués et conformes ▪ Le profilage des talus est conforme aux données d'exécution ▪ La fermeture journalière du chantier intègre l'écoulement des eaux pluviales ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les engins sont utilisés dans le respect des règles de conduite et de circulation en sécurité ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T12	T12 : Extraire des matériaux <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en co-activité sur le chantier ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement et le déplacement de l'engin permettent d'optimiser le rendement ▪ Les consignes d'extraction sont respectées ▪ Les matériaux sont triés en fonction de leurs caractéristiques ▪ Le front de taille est purgé et les zones d'évolution sont entretenues ▪ Les talus sont stabilisés ▪ Les ouvrages de circulation sont créés, entretenus et sécurisés (pistes, merlons...) ▪ La fermeture journalière de la zone d'extraction intègre l'écoulement des eaux pluviales ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les engins sont utilisés dans le respect des règles de conduite et de circulation en sécurité ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T13	T13 : Charger, transporter, stocker des matériaux <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en co-activité sur le chantier ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement et le déplacement de l'engin permettent d'optimiser le rendement ▪ Les consignes de positionnement des autres engins sont indiquées ou respectées ▪ Les zones d'évolution des engins sont entretenues ▪ Le chargement est en adéquation avec la charge utile de l'engin de transport ▪ La charge est correctement répartie, la hauteur de déversement est limitée ▪ L'engin de transport est préservé de tout choc lors du chargement ▪ L'engin est utilisé dans le respect des règles de conduite et de circulation en sécurité ▪ Le vidage des matériaux est conforme aux consignes données ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T14	T14 : Manutentionner des charges <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie partielle, en équipe et en co-activité sur le chantier ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement et la stabilité de l'engin permettent d'effectuer la manutention ▪ Les équipements et accessoires de levage sont adaptés, vérifiés et correctement utilisés ▪ La charge à manutentionner est en adéquation avec la capacité de l'engin ▪ L'environnement proche est pris en compte lors de la manutention ▪ Le déplacement des charges est progressif et régulier ▪ La stabilité de la charge est garantie lors de toutes les phases de la manutention ▪ Le déplacement de l'engin avec la charge est effectué en sécurité ▪ La charge est déposée à l'endroit prévu sans détérioration avec ou sans assemblage ▪ Les engins sont utilisés dans le respect des règles de conduite et de circulation en sécurité ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T15	T15 : Déconstruire des ouvrages <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie partielle, en équipe et en co-activité sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement et la stabilité de l'engin permettent d'effectuer la déconstruction ▪ L'équipement de l'engin est adapté au travail de déconstruction à effectuer ▪ La déconstruction d'ouvrages de voirie, de réseaux ou de petits ouvrages en béton respecte les consignes techniques données ▪ Les limites de la zone de déconstruction sont prises en compte et préservées ▪ Le tri des matériaux est effectué en fonction de leur destination ▪ Le travail est soigné et précis, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les engins sont utilisés dans le respect des règles de conduite et de circulation en sécurité ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T16	T16 : Vérifier la conformité de l'ouvrage réalisé <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Plans d'exécution, maquettes numériques, extraits du CCTP et du DQE, fiches techniques... ▪ Schémas de principe, données d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS, PRE, récépissés de DICT, repérage des réseaux existants ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en co-activité sur le chantier ou en carrière</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux réalisés sont conformes aux prescriptions techniques et aux données d'exécution ▪ Les limites de prestations entre les intervenants sont respectées ▪ Les points d'autocontrôles sont identifiés et les autocontrôles sont effectués tout au long de la réalisation ▪ Les contrôles de fin d'exécution sont réalisés et les non-conformités sont signalées ▪ Les appareils et outils de contrôle sont correctement utilisés ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ La vérification est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A4	RÉALISATION D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE
Tâche T17	T17 : Effectuer une opération de maintenance périodique de premier niveau <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Notices et fiches techniques papier et numériques, tutoriels... ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, sur le chantier, en carrière ou en atelier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'engin est mis en sécurité, dépressurisé avant toute intervention ▪ Les opérations de consignation de l'engin sont effectuées avant toute intervention ▪ Les consommables sont à disposition et vérifiés ▪ L'intervention de maintenance est conduite dans le respect des préconisations du constructeur ▪ L'outillage utilisé est adapté à l'intervention de maintenance ▪ L'intervention de maintenance est consignée dans le carnet d'entretien de l'engin ▪ Les anomalies constatées sont signalées ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ L'intervention est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement, le kit anti-pollution est utilisé à bon escient 	

Activité A4	RÉALISATION D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE
Tâche T18	T18 : Établir un diagnostic de dysfonctionnement simple <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables, moyens de transfert ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Notices et fiches techniques papier et numériques, tutoriels... ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, sur le chantier, en carrière ou à l'atelier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le dysfonctionnement simple est repéré et analysé ▪ La mise en sécurité adaptée au dysfonctionnement ou à la panne est effectuée ▪ L'information de dysfonctionnement ou de la panne est transmise à sa hiérarchie ▪ La description du dysfonctionnement ou de la panne permet de décider de l'intervention ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les conséquences du dysfonctionnement ou de la panne sur l'impact environnemental sont gérées 	

Activité A4	RÉALISATION D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE
Tâche T19	T19 : Effectuer une réparation simple ou remplacer une pièce d'usure <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Notices et fiches techniques papier et numériques, tutoriels... ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, sur le chantier, en carrière ou en atelier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'engin est mis en sécurité, dépressurisé avant toute intervention ▪ Les opérations de consignation de l'engin sont effectuées avant toute intervention ▪ La pièce de remplacement est à disposition et vérifiée ▪ L'intervention est conduite dans le respect des préconisations du constructeur ▪ L'outillage utilisé est adapté à l'intervention ▪ L'intervention est consignée dans le carnet d'entretien de l'engin ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ L'intervention est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement, le kit anti-pollution est utilisé à bon escient. 	

Activité A4	RÉALISATION D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE
Tâche T20	T20 : Charger et décharger un engin compact pour un transfert <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Engins de chantier et leurs équipements, consommables, moyens de transfert ▪ VGP, manuels d'utilisation et d'entretien des engins de chantier ▪ Ressources internes : planning d'intervention, procédures, modes opératoires, plan de circulation, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux... ▪ Rapport journalier, fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle, fiches qualité ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise : tri des déchets, protection des sols... ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, sur le chantier, en carrière, à l'atelier ou sur le parc de l'entreprise</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adéquation de capacité (dimensions, charge utile...) entre le (ou les) engin compact et le porte-engin est vérifiée ▪ Les conditions de stabilité et l'environnement proche permettent le chargement et le déchargement en sécurité ▪ Tous les équipements sont nettoyés, chargés et mis en position de transport ▪ L'engin est nettoyé, chargé et verrouillé en position de transport pour le transfert ▪ Les points d'arrimage sont identifiés ▪ L'engin est remis dans une configuration permettant le déchargement ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ L'opération est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

ANNEXE III **Référentiel de compétences**

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

COMPÉTENCES ET SAVOIRS ASSOCIÉS

Les compétences

Le référentiel de compétences de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience. À cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé,

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe 1a) sont les suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents
- C1.2 : Échanger et rendre compte oralement

- C2.1 : Décoder un dossier technique
- C2.2 : Choisir le petit matériel, l'outillage et les consommables
- C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments

- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.4 : Implanter et tracer un ouvrage simple
- C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin
- C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction
- C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage
- C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux
- C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux
- C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts
- C3.11 : Manutentionner des charges
- C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé

- C4.1 : Réaliser une opération d'entretien journalier
- C4.2 : Diagnostiquer un dysfonctionnement simple
- C4.3 : Effectuer une intervention simple de maintenance

Les savoirs associés aux compétences

Les savoirs, ou connaissances, mobilisés pour la mise en œuvre des compétences, sont regroupés en 2 thèmes et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné :

- Thème 1 : Connaissances du monde professionnel
- Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques

MISE EN RELATION DES TÂCHES ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Tâches →																				
	↓ Compétences	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention	T2 : Communiquer en équipe avec son responsable et les autres intervenants	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail	T5 : Préparer et vérifier l'engin de chantier et ses équipements pour son intervention	T6 : Préparer et vérifier le petit matériel et l'outillage pour son intervention	T7 : Identifier les ouvrages et réseaux existants	T8 : Implanter un ouvrage simple	T9 : Terrasser un ouvrage en déblais-remblais-	T10 : Terrasser et remblayer une tranchée	T11 : Réaliser les couches de structure d'un ouvrage	T12 : Extraire des matériaux	T13 : Charger, transporter, stocker des matériaux	T14 : Manutentionner des charges	T15 : Déconstruire des ouvrages	T16 : Vérifier la conformité de l'ouvrage réalisé	T17 : Effectuer une opération de maintenance périodique de premier	T18 : Établir un diagnostic de dysfonctionnement simple	T19 : Effectuer une réparation simple ou remplacer une pièce d'usure	T20 : Charger et décharger un engin compact pour un transfert
C1 COMMUNIQUER	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X		X			X														
	C1.2 : Échanger et rendre compte oralement		X															X	X	X	
C2 PRÉPARER	C2.1 : Décoder un dossier technique	X		X			X	X	X												
	C2.2 : Choisir le petit matériel, l'outillage et les consommables	X		X	X	X	X	X	X							X	X	X			X
	C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X
C3 RÉALISER CONTRÔLER	C3.1 : Organiser son poste de travail	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
	C3.2 : Sécuriser son intervention	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	C3.4 : Implanter et tracer un ouvrage simple	X		X	X	X	X	X	X												
	C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin	X			X	X	X			X	X	X	X	X	X	X					
	C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage	X			X	X	X	X		X	X	X									
	C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux	X			X	X	X	X		X	X	X	X	X	X						
	C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux	X			X	X	X	X		X	X	X									
	C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts	X			X	X	X	X		X	X	X	X	X	X						
	C3.11 : Manutentionner des charges	X			X	X	X	X						X	X						
	C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé	X	X	X	X		X	X	X								X				
C4 MAINTENIR	C4.1 : Réaliser une opération d'entretien journalier	X		X	X	X	X											X	X	X	
	C4.2 : Diagnostiquer un dysfonctionnement simple	X	X	X	X													X	X	X	
	C4.3 : Effectuer une intervention simple de maintenance	X		X	X	X	X											X	X	X	

CAPACITÉS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES

CAPACITÉS GÉNÉRALES	COMPÉTENCES	
COMMUNIQUER	C1	C1.1 : Compléter et transmettre des documents
		C1.2 : Échanger et rendre compte oralement
PRÉPARER	C2	C2.1 : Décoder un dossier technique
		C2.2 : Choisir le petit matériel, l'outillage et les consommables
		C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments
RÉALISER, CONTRÔLER	C3	C3.1 : Organiser son poste de travail
		C3.2 : Sécuriser son intervention
		C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
		C3.4 : Implanter et tracer un ouvrage simple
		C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin
		C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction
		C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage
		C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux
		C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux
		C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts
		C3.11 : Manutentionner des charges
		C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé
MAINTENIR (*)	C4	C4.1 : Réaliser une opération d'entretien journalier
		C4.2 : Diagnostiquer un dysfonctionnement simple
		C4.3 : Effectuer une intervention simple de maintenance

(*) Au sens de la définition d'une action de maintenance donnée par l'AFNOR en 1994 (norme NFX 60-010) : « l'ensemble des actions permettant de maintenir ou de rétablir un bien dans un état spécifié ou en mesure d'assurer un service déterminé ».

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

C1 : COMMUNIQUER

C1.1 : Compléter et transmettre des documents		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Prendre connaissance d'une consigne, d'un document technique	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains	La consigne, le document et leurs finalités sont compris et respectés (Document en français et en anglais)	
Compléter et transmettre un document technique	Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées Procédure et liste de diffusion Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-anglais	Le document proposé est complété d'une manière claire et exhaustive La procédure de transmission est respectée	

C1 : COMMUNIQUER

C1.2 : Échanger et rendre compte oralement		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Rendre compte oralement d'une situation professionnelle - À sa hiérarchie ; - À un partenaire professionnel ; - À un intervenant du chantier ; - Au client ou à l'utilisateur ; - ...	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-anglais	L'interlocuteur est écouté et compris L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise Le contenu de l'échange (champ lexical, structure...) est adapté à l'interlocuteur Le propos est clair, précis et concis	

C2 : PRÉPARER

C2.1 : Décoder un dossier technique		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Collecter et ordonner des informations techniques	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs de l'ouvrage ; - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques ; - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'écoresponsabilité - Documents et procédures internes à l'entreprise ; <p>Fiches techniques (français ou anglais) du petit matériel, de l'outillage et des consommables à disposition</p> <p>Fiches techniques (français ou anglais) des matériaux, éléments et produits</p> <p>Extraits des notices techniques (français ou anglais) des engins de TP à disposition pour l'intervention</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-anglais</p>	<p>Les conditions d'intervention sur site (spécificités du chantier) sont identifiées</p> <p>Les données techniques nécessaires à son intervention sont identifiées</p> <p>La collecte et le classement des informations nécessaires à l'intervention est complète et exploitable</p> <p>La terminologie anglaise est comprise et traduite</p>	
Effectuer un croquis d'une solution technique d'une partie d'un ouvrage, manuellement ou avec un outil digital		<p>La représentation des détails (croquis, schémas, ...) permet la réalisation</p> <p>Les conventions de représentation et les normes de dessin technique sont respectées</p>	

C2 : PRÉPARER

C2.2 : Choisir le petit matériel, l'outillage et les consommables

UP	1
BC	1

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Identifier et préparer le petit matériel, l'outillage et les consommables nécessaires à la réalisation de l'ouvrage	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs de l'ouvrage ; - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques ; - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Documents et procédures internes à l'entreprise ; <p>Fiches techniques (français ou anglais) du petit matériel, de l'outillage et des consommables à disposition Fiches techniques (français ou anglais) des matériaux, éléments et produits Extraits des notices techniques (français ou anglais) des engins de TP à disposition pour l'intervention</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-anglais</p>	<p>Le petit matériel, les consommables et l'outillage nécessaires sont conformes aux préconisations, notices techniques...</p> <p>Les règles et limites d'utilisation du petit matériel et de l'outillage sont respectées.</p> <p>L'état général de fonctionnement du petit matériel et de l'outillage est vérifié, tout dysfonctionnement est signalé.</p>
Identifier et préparer le petit matériel, l'outillage, les fournitures et les consommables nécessaires à l'intervention de maintenance	<p>Fiches techniques (français ou anglais) du petit matériel, de l'outillage et des consommables à disposition Fiches techniques (français ou anglais) des matériaux, éléments et produits Extraits des notices techniques (français ou anglais) des engins de TP à disposition pour l'intervention</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-anglais</p>	<p>Le petit matériel, l'outillage, les fournitures et les consommables nécessaires sont conformes aux préconisations, notices techniques...</p> <p>Les règles et limites d'utilisation de l'outillage sont respectées. L'état est vérifié</p>

C2 : PRÉPARER

C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
<p>Identifier les matériaux et éléments nécessaires à son intervention</p> <p>Apprécier la qualité des matériaux et éléments</p>	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p>	<p>La nature et les caractéristiques des matériaux et éléments (tuyaux, regards, bordures gaines...) sont conformes aux prescriptions techniques et données d'exécution</p> <p>La qualité correspond aux besoins de l'exécution</p>
<p>Estimer les quantités de matériaux et d'éléments nécessaires à son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs de l'ouvrage ; - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques ; - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Documents et procédures internes à l'entreprise ; <p>Fiches techniques (français ou anglais) des matériaux, éléments et produits Conditionnements et modalités de livraison des matériaux et éléments</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-anglais</p>	<p>Les quantités nécessaires à l'exécution sont estimées</p> <p>Les quantités consommées sont communiquées à sa hiérarchie</p> <p>L'état des stocks de matériaux et éléments (tuyaux, regards, bordures gaines...) est communiqué à sa hiérarchie</p> <p>Les unités sont adaptées aux quantités estimées</p>

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.1 : Organiser son poste de travail

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
<p>Organiser son aire d'évolution, ses zones de circulation</p>	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie, Informations des partenaires professionnels, des clients et usagers, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs de l'ouvrage ; - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques ; - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Documents et procédures internes à l'entreprise <p>Fiches techniques (français ou anglais) du petit matériel, de l'outillage et des consommables à disposition</p> <p>Fiches techniques (français ou anglais) des matériaux, éléments et produits</p> <p>Extraits des notices techniques (français ou anglais) des engins de TP à disposition pour l'intervention</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p>Les spécificités du chantier sont identifiées Une démarche éco-responsable est mise en œuvre</p> <p>L'aire d'évolution et les zones de circulation sont identifiées, maintenue en état de propreté et de fonctionnalité Les règles de circulation appliquées à l'aire d'évolution sont identifiées</p> <p>Les ouvrages aériens, les aménagements urbains (mobiliers, poteaux, végétaux...) sont identifiés et protégés.</p> <p>Les éléments organisationnels de la co-activité sont pris en compte</p> <p>Les équipements outillages et consommables sont approvisionnés et tenus à proximité des zones d'évolution</p> <p>Les anomalies organisationnelles sont repérées et signalées</p>

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.2 : Sécuriser son intervention

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Identifier les dangers propres à son intervention	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, des clients ou usagers, des riverains	Les dangers relatifs à son aire d'évolution, à la co-activité et son intervention sont identifiés de manière exhaustive Les dangers liés à l'utilisation des engins sont identifiés de manière exhaustive
Inventorier et préparer les EPC et les EPI nécessaires et adaptés à son intervention	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques ; - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents et procédures internes à l'entreprise	L'inventaire des EPC et des EPI est complet et adapté à l'intervention Les EPI détériorés sont remplacés
Appliquer les mesures de prévention prévues	Fiches techniques (français ou anglais) du petit matériel, de l'outillage et des consommables à disposition Fiches techniques (français ou anglais) des matériaux, éléments et produits Extraits des notices techniques (français ou anglais) des engins de TP à disposition pour l'intervention Fiches techniques des accessoires de manutention à disposition Notices techniques des EPC et EPI à disposition pour l'intervention	La démarche de prévention adaptée à son environnement de travail est mise en œuvre Les conditions d'intervention respectent les règles de sécurité et de protection de la santé Les EPC sont maintenus en place et suivent l'évolution du chantier Les EPI utilisés sont adaptés à la situation Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées
Participer à l'aide d'un engin à l'installation, au maintien en place et à la dépose d'une signalisation temporaire	Outils de communication technique, y compris digitaux	La signalisation temporaire est conforme et garantit la sécurité du chantier et des usagers La signalisation temporaire est maintenue en place et entretenue, les anomalies sont signalées Les consignes de dépose de la signalisation temporaire sont respectées
Alerter en cas de situation dangereuse		Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie, Informations des partenaires professionnels, des clients ou usagers, des riverains	<i>Les critères d'évaluation sont rédigés en référence au « profil opérateur » du référentiel de compétences préparant à l'intervention à proximité des réseaux</i>
Situer son rôle et expliciter sa mission et ses responsabilités	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques ; - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, liste des intervenants...) - Récépissés de DICT, Fiches techniques (français ou anglais) du petit matériel, de l'outillage et des consommables à disposition	Les missions et les limites de responsabilité sont citées
Identifier les différents types de réseaux et les risques associés	Fiches techniques (français ou anglais) des matériaux, éléments et produits Extraits des notices techniques (français ou anglais) des engins de TP à disposition pour l'intervention Notices techniques des EPC et EPI à disposition pour l'intervention	Les réseaux sensibles et non sensibles sont identifiés. Les risques associés aux types de réseaux sont cités Les affleurants, le marquage-piquetage des réseaux, et les dispositifs avertisseurs sont identifiés
Alerter selon la procédure lors d'une situation à risque identifiée	Outils de communication technique, y compris digitaux	Une situation à risque est signalée à sa hiérarchie, la procédure d'alerte est respectée
Adapter la technique d'exécution à la situation rencontrée		Les moyens techniques et les modes d'exécution sont adaptés à la situation rencontrée et à la zone d'incertitude de localisation des réseaux Le marquage-piquetage des réseaux est maintenu en état
Appliquer la procédure en cas d'incident ou d'accident		La règle des « 4A » (Arrêter, Alerter, Aménager, Accueillir) est appliquée
Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité des câbles électriques		Les principes de l'habilitation électrique relatifs aux travaux à proximité des câbles sous tension (aériens, souterrains ou subaquatiques) sont énoncés. Les mesures de sécurité définies sont appliquées Les techniques de nettoyage, dégagement, ripage ou soutènement d'un câble ou d'un fourreau sont respectées Les procédures en cas d'accident électrique sont appliquées

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.4 : Planter et tracer un ouvrage simple

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Situer l'ouvrage dans son environnement	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie	L'environnement de l'ouvrage est clairement identifié
Identifier et exploiter les points de références altimétriques et planimétriques	Informations des partenaires professionnels, des clients ou usagers, des riverains	Les points de référence sont repérés, les données sont décodées
Planter l'ouvrage à réaliser	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier, - Schémas, croquis ou plans d'exécution, - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé,	L'implantation de l'ouvrage est exploitable et conforme aux plans d'exécution Les tolérances d'implantation sont respectées
Matérialiser des points d'implantation intermédiaires	- Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Documents et procédures internes à l'entreprise	Les points complémentaires nécessaires à la réalisation sont mis en place, matérialisés et conformes
Maintenir en état le repérage et le traçage des réseaux existants	Références topographiques de l'ouvrage Matériels d'implantation et outillage Outils de communication technique, y compris digitaux	Le repérage et le traçage des différents réseaux existants sont maintenus en état

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires de l'engin	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention orales ou écrites de sa hiérarchie	Les livrets du constructeur et d'entretien sont consultés La présence du rapport de VGP et sa conformité sont vérifiées
Effectuer les vérifications visuelles et techniques de l'engin et de ses équipements	Les critères d'évaluation de la prise de poste de conduite définis par la recommandation R482 de la CNAM Engins de chantier de TP et carrières représentatifs des catégories A (compris option 2), B1, C1, C2, D, E, au sens de l'annexe A1/4 à la recommandation R482, avec leurs équipements et outils	Le contrôle visuel de l'engin et de ses équipements est réalisé Les contrôles techniques (niveaux et appoints, courroies, fuites...) de l'engin sont réalisés Les dégradations et anomalies sont corrigées ou signalées
Préparer le poste de conduite	Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :	La règle d'accès au poste conduite en sécurité est appliquée Le poste de conduite est opérationnel et en sécurité (ergonomie, organes de visualisation, équipements de sécurité et de conduite...) Le poste de conduite est maintenu fonctionnel (visibilité, propreté...)
Démarrer l'engin et effectuer les essais statiques et dynamiques	<ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques ; - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents et procédures internes à l'entreprise Outils de communication technique, y compris digitaux	Les voyants et les commandes sont identifiés Les consignes de démarrage sont appliquées (mise au neutre, temps de chauffe...) Les vérifications après démarrage sont effectuées (visuelle extérieure, feux, avertisseur sonore, dispositifs de visualisation et de sécurité embarqués...) Les essais statiques et dynamiques adaptés à l'engin et à ses équipements sont effectués. Toute anomalie ou dysfonctionnement est signalé Le moment de régénération (FAP) est pris en compte
Stationner et arrêter l'engin		L'engin et ses équipements sont stationnés en sécurité et à l'endroit prévu. La procédure d'arrêt de l'engin est respectée Le poste de conduite est laissé fonctionnel et propre. La règle de descente du poste conduite en sécurité est appliquée L'accès à l'engin est consigné

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Équiper l'engin en fonction de l'ouvrage à réaliser ou à déconstruire	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains	L'équipement de l'engin est adapté à l'ouvrage à réaliser ou à déconstruire Le verrouillage de l'équipement est vérifié
Positionner et stabiliser l'engin en fonction de l'ouvrage à réaliser ou à déconstruire	Engins de chantier de TP et carrières représentatifs de la catégorie B1, au sens de l'annexe A1/4 à la recommandation R482, avec leurs équipements et outils Équipement de guidage numérique Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge	Les conditions de stabilité de l'engin sont respectées La position de l'engin permet de réaliser ou de déconstruire efficacement l'ouvrage Les positionnements successifs respectent le mode opératoire fixé Les anomalies de guidage sont identifiées et transmises
Synchroniser les mouvements des équipements et les déplacements d'un engin	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé, - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...)	Les commandes sont identifiées et associées aux actions Les déplacements sont fluides et maîtrisés La synchronisation des déplacements et des mouvements des équipements est maîtrisée
Effectuer une excavation en tranchée, en fossé, en masse, en déblai-remblai...	Piquetage et traçage de l'ouvrage Repérage des réseaux Équipements de protection collectifs installés ou à disposition	Le matériau est excavé par couche La cinématique de l'engin est optimisée, l'angle d'attaque de l'équipement est respecté Le rendement est optimisé selon le contexte (matériau, capacité de l'engin, volumes à déplacer) Les points d'implantation de l'ouvrage sont exploités et préservés
Effectuer un remblaiement	Outils de communication technique, y compris digitaux	Le remblaiement est effectué par couche, la répartition est régulière Le foisonnement du matériau est pris en compte Les points d'implantation de l'ouvrage sont exploités et préservés
Régler une surface horizontale, verticale ou inclinée (flancs, fond de fouille, talus, pente, rampe...)		Les surfaces réglées sont conformes aux prescriptions

C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction (suite)		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Exploiter un système numérique de guidage d'un engin		L'étalonnage du système de guidage sur le point de référence est effectué (laser, GPS, équipement embarqué...) Les données géométriques simples de guidage sont paramétrées (pente, dévers...)	
Mettre en stock, alimenter ou charger des matériaux		Le positionnement du stock est conforme à la consigne La constitution du stock est effectuée en sécurité La position relative des engins garantit un rendement optimal et assure la sécurité du chargement La charge utile de l'engin de transport est prise en compte	
Effectuer la déconstruction d'un ouvrage simple		Les éléments à déconstruire sont identifiés, Les consignes de déconstruction sont respectées (mode opératoire, taille des éléments, réemplois) Le tri des matériaux respecte les consignes environnementales	

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Positionner l'engin en fonction de l'ouvrage à réaliser	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains	La position de l'engin permet de réaliser efficacement l'ouvrage Les positionnements successifs respectent le mode opératoire fixé Les anomalies de guidage sont identifiées et transmises
Synchroniser les mouvements des équipements et les déplacements d'un engin	Engins de chantier de TP et carrières représentatifs de la catégorie C2, au sens de l'annexe A1/4 à la recommandation R482, avec leurs équipements et outils Équipement de guidage numérique Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge	Les commandes sont identifiées et associées aux actions Les déplacements sont fluides et maîtrisés La synchronisation des déplacements et des mouvements des équipements est maîtrisée
Effectuer une fouille en masse, un déblai-remblai, un stockage, un réglage d'une surface d'ouvrage (plateforme, talus, rampe...)	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé, - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...)	Le matériau est excavé ou réglé par couche L'angle d'attaque de l'équipement est respecté L'utilisation de l'outil de décompactage est adaptée à la situation Le mode opératoire est adapté pour optimiser le rendement Les points d'implantation de l'ouvrage sont exploités et préservés
Exploiter un système numérique de guidage d'un engin	Piquetage et traçage de l'ouvrage Repérage des réseaux Équipements de protection collectifs installés ou à disposition Outils de communication technique, y compris digitaux	L'étalonnage du système de guidage sur le point de référence est effectué (laser, GPS, équipement embarqué...) Les données géométriques simples de guidage sont paramétrées (pente, dévers...)

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Synchroniser les mouvements des équipements et les déplacements d'un engin	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Engins de chantier de TP et carrières représentatifs des catégories C1 et E, au sens de l'annexe A1/4 à la recommandation R482, avec leurs équipements et outils</p>	<p>Les commandes sont identifiées et associées aux actions Les déplacements sont fluides et maîtrisés La synchronisation des déplacements et des mouvements des équipements est maîtrisée Les gestes conventionnels de guidage sont compris et respectés</p>
Constituer un stock de matériaux	<p>Équipement d'assistance numérique</p> <p>Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p>	<p>Le positionnement du stock est conforme à la consigne L'approvisionnement du stock respecte la nature du matériau (granulométrie, origine) La montée du stock est effectuée en sécurité Le stock constitué est exploitable (espace de reprise, conformité du matériau...)</p>
Alimenter une installation fixe ou mobile	<p>- Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé, - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...)</p>	<p>Le déplacement de l'engin en charge est effectué en sécurité La nature et la granulométrie des matériaux sont adaptées aux capacités de l'installation L'alimentation est régulière Le déversement est adapté aux capacités de l'installation</p>
Positionner l'engin de transport	<p>Repérage des réseaux Équipements de protection collectifs installés ou à disposition</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p>La position de l'engin de transport respecte la consigne donnée Le temps de mise en place garantit le rendement optimal et assure la sécurité du chargement</p>
Charger un engin de transport		<p>La position relative des engins garantit un rendement optimal et assure la sécurité du chargement La nature du matériau chargé est conforme La charge utile de l'engin de transport est prise en compte La répartition du chargement, sur la longueur et la largeur, est assurée Les données du système de pesée embarqué sont exploitées</p>

C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux (suite)		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Effectuer le transport de matériaux		La conduite est adaptée à la charge et aux conditions de circulation Les temps de transport sont respectés Les règles de circulations et la signalisation sont respectées	
Se positionner et effectuer le déchargement des matériaux		Le positionnement permet le déchargement en sécurité et à l'endroit prévu Le déchargement est conforme à la consigne (stockage, épandage...)	

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Préparer et positionner l'engin en fonction du type d'ouvrage et du matériau	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains	La position de l'engin permet de réaliser efficacement le compactage Le compacteur est préparé (fréquence, amplitude, charges additionnelles, pression des pneus...)
Synchroniser les mouvements des équipements et les déplacements d'un engin	Engins de chantier de TP et carrières représentatifs de la catégorie D, au sens de l'annexe A1/4 à la recommandation R482, avec leurs équipements et outils Équipement d'assistance numérique	Les commandes sont identifiées et associées aux actions Les déplacements sont fluides et maîtrisés
Appliquer la méthode de compactage adaptée	Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé, - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) Piquetage et traçage de l'ouvrage Repérage des réseaux Équipements de protection collectifs installés ou à disposition Outils de communication technique, y compris digitaux	L'enclenchement et l'arrêt de la vibration sont coordonnés aux déplacements Le nombre de passes et la vitesse de déplacement sont respectés Le recouvrement des passes est assuré Les ouvrages existants sont préservés Les données numériques de compactage sont exploitées

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Évoluer avec des engins compacts (≤ 6 t) en milieu urbain	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Engins de chantier de TP et carrières de la catégorie A (compris option 2) de la recommandation R482 avec leurs équipements et outils</p> <p>Équipement de guidage numérique</p>	<p>Les espaces de circulation en sécurité des riverains et usagers sont respectés La superposition des zones d'évolution des autres engins est intégrée La sécurité des personnels à pied du chantier est assurée. Les positionnements successifs de l'engin sont compatibles avec l'ouvrage à réaliser et l'environnement de travail La stabilité des engins compacts est assurée en toute situation</p>
Utiliser une pelle compacte (≤ 6 t) en milieu urbain	<p>Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé, - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) 	<p>L'ouvrage réalisé en excavation ou en remblai est conforme L'équipement de l'engin est adapté à l'ouvrage à réaliser Les outils spécifiques sont utilisés (BRH, pince, plaque vibrante...) La déconstruction des ouvrages est effectuée en sécurité Le chargement des déblais dans les contenants de capacité réduite (big bag, godet, moto-basculer...) est assuré</p>
Utiliser une chargeuse compacte (≤ 6 t) en milieu urbain	<p>Piquetage et traçage de l'ouvrage Repérage des réseaux Équipements de protection collectifs installés ou à disposition</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p>Le déplacement de l'engin en charge est effectué en sécurité L'approvisionnement des matériaux de remblaiement est assuré Le déversement du matériau est contrôlé, précis et respecte la consigne Le chargement de déblais dans des contenants de capacité réduite est assuré</p>
Utiliser un moto-basculer compact (≤ 6 t) en milieu urbain		<p>Le transport des matériaux est assuré en sécurité Le déversement des matériaux est maîtrisé, précis et respecte la consigne (stockage, épandage...)</p>
Utiliser un compacteur compact (≤ 6 t) en milieu urbain		<p>Le compactage respecte les critères techniques donnés (vibration, passes, vitesse...) Les ouvrages affleurants et structurants (bordures, caniveaux, tampons...) en place sont préservés</p>

C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts (suite)		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
<p>Charger et décharger d'un porte-engin deux engins compacts de la catégorie A*</p> <p>* 1 pelle hydraulique compacte et 1 autre engin compact</p>		<p>L'adéquation entre l'engin et le porte-engin est vérifiée (charge, gabarit...)</p> <p>Le chargement et le déchargement des deux engins sont effectués en sécurité</p> <p>Les gestes de guidage et les consignes du chauffeur du porte-engin sont respectées</p> <p>Le positionnement de l'engin et des équipements assure l'équilibre et la stabilité du chargement</p> <p>Les points d'arrimage sont identifiés sur l'engin et sur le porte-engin</p>	
<p>Télécommander un engin compact ($\leq 6t$)</p>		<p>Les règles d'utilisation de la télécommande sont respectées</p> <p>Les commandes sont identifiées et associées aux actions</p> <p>La synchronisation des déplacements et des actions est maîtrisée</p>	

C3 : RÉALISER - CONTROLER

C3.11 : Manutentionner des charges

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Manutentionner manuellement une charge	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains	L'utilisation de moyens mécaniques de manutention est privilégiée La manutention manuelle est conforme au référentiel de la PRAP Le choix et l'utilisation des aides à la manutention sont adaptés à la situation
Identifier les caractéristiques utiles de la charge	Engins de chantier de TP et carrières des catégories A et B1 de la recommandation R482 avec leurs équipements et outils Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge	Les caractéristiques nécessaires à la manutention sont identifiées : poids, point d'équilibre, points de levage, encombrement...
Utiliser les équipements et accessoires de levage adaptés à la charge	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé, - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...)	Les équipements et accessoires à utiliser sont vérifiés et conformes Les équipements et accessoires sont adaptés à la méthode de manutention et au type de charge (suspendue, portée, palettisée)
Synchroniser les mouvements des équipements et les déplacements d'un engin	Repérage des réseaux Équipements de protection collectifs installés ou à disposition	Les commandes sont identifiées et associées aux actions Les déplacements sont fluides et maîtrisés La synchronisation des déplacements et des mouvements des équipements est maîtrisée
Assurer le levage, le transport et la dépose de la charge en sécurité	Outils de communication technique, y compris digitaux	L'adéquation : capacité de l'engin, accessoires de levage et charge est vérifiée (abaque de charges) La présence des dispositifs de sécurité de l'engin est vérifiée Les points d'accroche sur l'engin et sur la charge sont repérés Le mode opératoire de manutention de charges suspendues, portées et palettisées est respecté La charge est posée en sécurité à l'endroit prévu sans détérioration Les gestes conventionnels de guidage sont compris et respectés

C3 : REALISER - CONTRÔLER

C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Réaliser un autocontrôle de son travail	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Schémas, croquis ou plans d'exécution, - Plan d'installation du chantier - Extrait du planning d'exécution - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé, - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) 	<p>Les points de contrôle planimétriques et altimétriques permettent de vérifier la conformité du travail en cours</p> <p>La fréquence des contrôles est adaptée à l'avancement du travail confié</p> <p>Les résultats des contrôles garantissent la conformité finale de l'ouvrage exécuté</p> <p>Les écarts sont repérés et corrigés, ou communiqués à la hiérarchie</p>
Appliquer une procédure de contrôle	<p>Références topographiques de l'ouvrage Piquetage et traçage de l'ouvrage Matériels d'implantation et outillage Repérage des réseaux Équipements de protection collectifs installés ou à disposition</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p>La procédure établie pour le contrôle est respectée</p> <p>Les fiches de contrôle sont renseignées et transmises</p>

C4 : MAINTENIR

C4.1 : Réaliser une opération d'entretien journalier

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Mettre en œuvre la procédure d'entretien	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie	Les étapes de la procédure d'entretien sont identifiées et respectées
Effectuer le remplissage de carburant et d'additifs	Engins de chantier de TP et carrières des catégories A, B1, C1, C2, D et E de la recommandation R482 avec leurs équipements et outils Les consommables L'outillage et le petit matériel de maintenance	Le carburant utilisé est conforme à la motorisation Le remplissage respecte les consignes données Les additifs adaptés sont utilisés
Mettre en charge les accumulateurs électriques	Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge	La mise en charge est conforme à la procédure du constructeur (borne de recharge, temps de charge...)
Effectuer les opérations de graissage	Les procédures d'intervention courantes (français ou anglais) Les catalogues de pièces d'usure et de consommables Outils de communication technique, y compris digitaux Lexique franco-anglais	Les points de graissage sont identifiés La fréquence de graissage est respectée La qualité de lubrifiant est adaptée Le remplissage du système centralisé de graissage est effectué Les déchets sont triés
Consigner l'opération d'entretien au format demandé		Les documents de suivi de l'intervention (livret d'entretien, fiche...) sont renseignés suivant le format demandé (écrit ou numérique)

C4 : MAINTENIR

C4.2 : Diagnostiquer un dysfonctionnement simple

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Repérer un dysfonctionnement simple	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Engins de chantier de TP et carrières des catégories A, B1, C1, C2, D et E de la recommandation R482 avec leurs équipements et outils L'outillage et le petit matériel de maintenance</p>	<p>Les indicateurs du dysfonctionnement sont décodés (tableau de bord, bruit, odeur, fumée...)</p> <p>L'origine du dysfonctionnement est identifiée : mécanique, hydraulique, électrique...</p> <p>L'incidence du dysfonctionnement est évaluée : sécuritaire, mécanique, environnementale ...</p>
Décrire oralement un dysfonctionnement ou une panne simple	<p>Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge</p> <p>Les procédures d'intervention courantes (français ou anglais)</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-anglais</p>	<p>La description est technique, claire, et concise</p> <p>La cause et la localisation du dysfonctionnement sont formulées et argumentées</p> <p>Les résultats des tests réalisés sous contrôle sont clairement décrits</p>

C4 : MAINTENIR

C4.3 : Effectuer une intervention simple de maintenance

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Mettre en œuvre la procédure de maintenance	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie	Les étapes de la procédure de maintenance sont identifiées et respectées
Effectuer le remplacement d'une pièce d'usure manu portable	Engins de chantier de TP et carrières des catégories A, B1, C1, C2, D et E de la recommandation R482 avec leurs équipements et outils Les consommables, les pièces de remplacement L'outillage et le petit matériel de maintenance	La pièce d'usure de l'engin ou de l'équipement (dent, lame, galet, tuile...) est remplacée à l'identique Les déchets sont triés
Remplacer un élément du circuit électrique	Le livret du constructeur, le livret d'entretien (carnet de suivi), le document de conformité CE et le rapport de la VGP de l'engin pris en charge	Le choix de l'élément (batterie, fusible, feu, ampoule...) et son remplacement sont conformes Les déchets sont triés
Réaliser l'entretien périodique ou remplacer un élément du circuit hydraulique	Les procédures d'intervention courantes (français ou anglais) Les catalogues de pièces d'usure et de consommables	Le choix de l'élément et des consommables (flexible, filtre, huile...) et leur remplacement sont conformes Les déchets sont triés
Réaliser l'entretien périodique ou remplacer un élément externe de la motorisation	Outils de communication technique, y compris digitaux Lexique franco-anglais	Le choix de l'élément et des consommables (courroie, joint, filtre, huile, durite, liquide...) et leur remplacement sont conformes Les déchets sont triés
Réaliser l'entretien périodique de la transmission		Le choix de l'élément et des consommables (joint, filtre, huile...) et leur remplacement sont conformes Les déchets sont triés
Effectuer une intervention courante de réglage		L'intervention de réglage (pression des pneus, tension des chaînes, charge de batterie, tension des courroies, ...) est conforme aux prescriptions du constructeur
Consigner l'opération de maintenance au format demandé		Les documents de suivi de l'intervention (fiche de suivi, rapport journalier, livret...) sont renseignés suivant le format demandé (écrit ou numérique)

SAVOIRS ASSOCIÉS

Thème	Savoirs	Connaissances
Thème 1 : Connaissance du monde professionnel	S1 : L'environnement de travail : le secteur des travaux publics et carrières	S1.1 : Le secteur et les entreprises des travaux publics et carrières S1.2 : Les intervenants de la construction S1.3 : Les étapes d'un projet de construction S1.4 : Les normes et réglementations de la construction S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier S1.6 : Les qualifications et les habilitations
	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'écoresponsabilité	S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale S2.2 : L'impact environnemental d'une activité S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits
	S3 : Les principaux ouvrages des travaux publics	S3.1 : Les ouvrages de génie civil et de génie écologique S3.2 : Les ouvrages fluviaux et maritimes S3.3 : Les réseaux routiers, ferrés et les voiries S3.4 : Les réseaux de canalisations S3.5 : Les aménagements urbains et paysagers
	S4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	S4.1 : Les documents graphiques ou digitaux de représentation des ouvrages S4.2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale S4.3 : Les documents d'exécution des ouvrages S4.4 : Les techniques de relevé d'ouvrage
	S5 : La description et la quantification des ouvrages	S5.1 : La description technique des ouvrages S5.2 : La documentation technique S5.3 : La quantification d'un ouvrage simple
	S6 : La communication technique	S6.1 : La communication orale et écrite S6.2 : Les supports et outils de communication S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité S6.4 : La communication technique simple en langue étrangère, principalement en anglais
	S7 : La prévention des risques professionnels	S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques S7.2 : Les documents de la prévention des risques S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier S7.5 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier S7.6 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail S7.7 : Les risques des agents chimiques CMR (amiante, silice, plomb ...) S7.8 : Les risques électriques S7.9 : La conduite d'engins de chantier en sécurité S7.10 : Les risques liés à l'intervention à proximité des réseaux (IPR)
	S8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	S8.1 : La démarche qualité en entreprise S8.2 : Le principe de l'autocontrôle S8.3 : Les documents de contrôle qualité

Thème	Savoirs	Connaissances
Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques	S9 : Les notions de physique et de chimie appliquées	S9.1 : Les unités utilisées pour caractériser les ouvrages des TP S9.2 : Les unités spécifiques aux engins de chantier S9.3 : Les calculs usuels et les ordres de grandeur S9.4 : Le foisonnement des matériaux S9.5 : Les caractéristiques chimiques
	S10 : Les types d'engins de chantier	S10.1 : Les différents types d'engins de chantier S10.2 : Les domaines d'utilisation des engins de chantier
	S11 : Les équipements des engins de chantier	S11.1 : Les équipements standards des engins de chantier S11.2 : Les équipements spécifiques et leur utilisation
	S12 : Les éléments constitutifs des engins de chantier	S12.1 : Les éléments structurels des engins de chantier S12.2 : Les moteurs et les systèmes périphériques S12.3 : La chaîne cinématique de transmission S12.4 : Les organes de sécurité et les équipements de secours S12.5 : Les circuits électriques et d'information S12.6 : Les circuits hydrauliques S12.7 : Les circuits de freinage
	S13 : La maintenance des engins de chantier	S13.1 : Les documents de contrôle et de suivi des engins de chantier S13.2 : Les pictogrammes et symboles normalisés des engins S13.3 : La maintenance de premier niveau S13.4 : La démarche diagnostique
	S14 : L'outillage et les matériels	S14.1 : L'outillage et le petit matériel de maintenance S14.2 : L'outillage de chantier, le matériel d'implantation et de contrôle S14.3 : Le matériel de manutention des charges
	S15 : Les techniques de réalisation des ouvrages avec des engins de chantier	S15.1 : Les terrassements S15.2 : Les tranchées et les fossés S15.3 : Les structures des voiries S15.4 : Les remblaiements S15.5 : L'histoire et l'évolution des engins de chantier et des ouvrages
	S16 : Les sols et les matériaux	S16.1 : Les sols S16.2 : Les matériaux naturels S16.3 : Les matériaux recyclés S16.4 : Les matériaux traités S16.5 : La valorisation des sols en place S16.6 : Les sols et matériaux pollués,

DESCRIPTION DES SAVOIRS ASSOCIÉS

Thème 1 | LA CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL

S 1 : L'environnement de travail : le secteur des travaux publics et carrières

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S1.1 : Le secteur et les entreprises des travaux publics et carrières	Citer les caractéristiques principales de ce secteur d'activité et ses chiffres clés Énoncer les fonctions et les responsabilités des personnels des entreprises
S1.2 : Les intervenants de la construction	Citer les intervenants, définir leur rôle respectif
S1.3 : Les étapes d'un projet de construction	Citer les principales étapes d'un projet de construction
S1.4 : Les normes et réglementations de la construction	Énoncer les objectifs principaux des normes et réglementations applicables à la construction
S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier	Nommer les corps de métiers et citer leur interaction technique avec les tâches à réaliser
S1.6 : Les qualifications et les habilitations	Énoncer le principe de la qualification et d'habilitation des salariés d'entreprises

S 2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'écoresponsabilité

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale	Citer le nom des réglementations en vigueur et leurs principaux objectifs (RE, émissions polluantes) et le nom des instances de contrôle
S2.2 : L'impact environnemental d'une activité	Citer les principaux impacts de son activité professionnelle
S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise	Citer le principe de la démarche
S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits	Énoncer les règles de tri des déchets dans le respect des circuits de recyclage, de valorisation et d'élimination Appliquer les règles de nettoyage du site d'intervention et de remise en état

S 3 : Les principaux ouvrages des travaux publics

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S3.1 : Les ouvrages de génie civil et de génie écologique	Citer les types d'ouvrages (ponts, tunnels, viaducs, éco ducs, aménagement de cours d'eau...) Identifier les principales caractéristiques techniques de ces ouvrages
S3.2 : Les ouvrages fluviaux et maritimes	Citer les types d'ouvrages (canaux, quais, digues, bassins...)
S3.3 : Les réseaux routiers, ferrés et les voiries	Citer les principaux réseaux et leurs principales caractéristiques techniques
S3.4 : Les réseaux de canalisations	Citer les différents types de réseaux (eau, évacuations, énergies, services) et leurs principales caractéristiques
S3.5 : Les aménagements urbains et paysagers	Citer les principaux types d'aménagements urbains et paysagers

S 4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S4.1 : Les documents graphiques ou digitaux de représentation des ouvrages	Utiliser les outils digitaux de visionnage des projets de construction et des ouvrages du métier Décoder des documents graphiques y compris digitaux d'un ouvrage représenté en 2D ou en 3D
S4.2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale	Appliquer les règles de dessin technique en 2D ou 3D à une représentation graphique ou digitale d'un croquis de détail d'exécution ou d'un schéma
S4.3 : Les documents d'exécution des ouvrages	Identifier les principales données des ouvrages à réaliser (longueurs, altimétries, référence NGF...)
S4.4 : Les techniques de relevé d'ouvrage	Utiliser les techniques simples et les appareils de mesure usuels pour effectuer un relevé d'ouvrage

S 5 : La description et la quantification des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1 : La description technique des ouvrages	Décrire techniquement un ouvrage simple
S5.2 : La documentation technique	Décoder les fiches descriptives de matériaux, de matériels et d'équipements
S5.3 : La quantification d'un ouvrage simple	Identifier les éléments constitutifs de l'ouvrage ou partie d'ouvrage Identifier les quantités d'un ouvrage simple : matériaux, matériels et main d'œuvre

S 6 : La communication technique	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S6.1 : La communication orale et écrite	Appliquer les règles de base de la communication technique orale et écrite
S6.2 : Les supports et outils de communication	Utiliser les supports et outils de communication simples, y compris digitaux
S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité	Énoncer les principaux éléments du processus de gestion de l'information mis en œuvre tout au long d'un projet collaboratif. Énoncer le principe d'interopérabilité entre logiciels et maquettes numériques Citer les outils numériques de gestion et de communication utilisés
S6.4 : La communication technique simple en langue étrangère, principalement en anglais	Traduire la terminologie et les fonctions d'un sous-ensemble d'un engin Extraire des informations essentielles d'une notice technique en langue étrangère, principalement en anglais

S 7 : La prévention des risques professionnels

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques	Citer les rôles et les missions des principaux acteurs externes (Services de Santé au Travail, OPPBTP, CARSAT, Inspection du travail...), les rôles et les missions des principaux acteurs internes (chef d'entreprise, instances représentatives du personnel...)
S7.2 : Les documents de la prévention des risques	Énoncer les objectifs des principaux documents liés à la prévention des risques (DUER, PPSPS, DIUO...)
S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	Identifier les principaux dangers du métier, analyser les risques associés et proposer des mesures de prévention adaptées (collision « piéton/engin », renversement d'engin...) <i>(en lien avec le référentiel de Prévention - Santé - Environnement)</i>
S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier	Énoncer les principaux EPC en lien avec les interventions du métier Citer les conditions d'utilisation en sécurité des EPC spécifiques du métier Énoncer le principe de consignation lors d'une opération d'entretien et de maintenance Lister les EPI adaptés aux principaux risques (électrique, chimique, explosion, projections, brûlure, chute...)
S7.5 : Les risques liés à l'activité physique	Énoncer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE) adaptés aux situations de travail <i>(au regard du référentiel de formation à la PRAP IBC)</i> Citer les risques liés à l'activité physique et les moyens de prévention et de protection adaptés
S7.6 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail Énoncer les conduites de secours à tenir <i>(au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du Travail SST)</i>
S7.7 : Les risques des agents chimiques CMR	Citer les principales situations d'exposition aux différents agents chimiques concernés (amiante, silice, plomb ...) Citer les différents dispositifs de protection contre les différents agents chimiques
S7.8 : Les risques électriques	Citer les risques liés aux motorisations électriques Appliquer les règles liées à l'habilitation électrique B0 et BF-HF <i>(au regard du référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique)</i>
S7.9 La conduite d'engins de chantier en sécurité	Énoncer les conditions pour conduire un engin de chantier <i>(en référence à la R482 de la CNAM)</i>
S7.10 : Les risques liés à l'intervention à proximité des réseaux (IPR)	Citer les limites du champ d'intervention du « profil opérateur » de la réglementation anti-endommagement des réseaux

S 8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S8.1 : La démarche qualité en entreprise S8.2 : Le principe de l'autocontrôle	Citer le principe d'une démarche qualité Citer les objectifs principaux de l'autocontrôle Énoncer les étapes d'un autocontrôle
S8.3 : Les documents de contrôle qualité	Énoncer la finalité d'une fiche d'autocontrôle ou d'une fiche qualité

Thème 2	CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
----------------	--

S 9 : Les notions de physique et de chimie appliquées	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S9.1 : Les unités utilisées pour caractériser un ouvrage des travaux publics S9.2 : Les unités spécifiques aux engins de chantier	Utiliser les unités de longueur, surface, volume, masse, poids, résistance mécanique Utiliser les unités de force, couple, vitesse, temps, consommation, puissance mécanique, pression, température Utiliser les unités de tension, intensité, capacité et puissance électrique
S9.3 : Les calculs usuels et les ordres de grandeur	Effectuer des calculs de longueur, surface, volume d'un ouvrage simple Effectuer des calculs de masse et poids des matériaux et des éléments à manutentionner Citer les caractéristiques géométriques (forme, niveau, dénivelé, pente, fil d'eau...) Effectuer des calculs simples d'équerrage, de dénivelé et de pente
S9.4 : Le foisonnement des matériaux	Intégrer le foisonnement en déblai / remblai Citer les ordres de grandeur des masses volumiques des matériaux courants
S9.5 : Les caractéristiques chimiques	Énoncer l'influence chimique des produits utilisés sur l'environnement et sur les sols traités

S 10 : Les types d'engins de chantier	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S10.1 Les différents types d'engins de chantier	Identifier les types d'engins de chantiers Associer les types d'engins aux catégories de la recommandation R482
S10.2 Les domaines d'utilisation des engins de chantier	Associer les fonctionnalités et capacités des engins à la nature des travaux et à l'environnement de travail Exploiter un abaque de charges

S 11 : Les équipements des engins de chantier	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S11.1 Les équipements standards des engins de chantier	Identifier et désigner les équipements standards des différents types d'engins de chantier Associer les équipements à la nature des travaux
S11.2 Les équipements spécifiques et leur utilisation	Identifier les principaux équipements spécifiques (BRH, benne preneuse, fourches, godet 4 en 1, pince de tri, tête rotative, ripper...)

S 12 : Les éléments constitutifs des engins de chantier	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S12.1 : Les éléments structurels des engins de chantier	Identifier et donner la fonction des éléments structurels des différents types d'engins
S12.2 : Les moteurs et les systèmes périphériques	Citer les différents types de motorisation et expliquer leur principe de fonctionnement Décrire les composants et le fonctionnement des circuits périphériques de la motorisation Citer les systèmes de régénération courants de réduction des émissions de particules fines et de gaz à effet de serre
S12.3 : La chaîne cinématique de transmission	Décrire les différentes chaînes cinématiques des engins de chantier Identifier les composants et expliquer leur principe de fonctionnement
S12.4 Les organes de sécurité et les équipements de secours	Identifier les organes de sécurité liés au déplacement de l'engin (ceinture, avertisseurs, gyrophare...) et aux équipements de l'engin (verrouillages, clapets, limiteur de mouvement...) Identifier les points d'arrimage et de levage des engins de chantier Citer les circuits de secours (direction, freinage...) Citer les équipements de secours d'un poste de conduite (arceau, issue secours, arrêt d'urgence, extincteur...)
S12.5 - Les circuits électriques et d'information	Identifier les principaux composants des circuits de démarrage et d'alimentation Citer les principaux composants d'un circuit d'information embarqué
S12.6 - Les circuits hydrauliques	Identifier les principaux composants des circuits hydrauliques de déplacement et d'équipements
S12.7 - Les circuits de freinage	Identifier les principaux composants d'un circuit de freinage (hydraulique, pneumatique...)

S 13 : La maintenance des engins de chantier	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S13.1 : Les documents de contrôle et de suivi des engins de chantier	Identifier les documents de contrôle et de suivi des engins de chantier : conformité CE, rapport de VGP, carnet d'entretien et manuel d'utilisation Citer leur fonction et les obligations réglementaires associées
S13.2 : Les pictogrammes et symboles normalisés des engins	Identifier l'ensemble des pictogrammes et symboles normalisés des engins de chantier
S13.3 : La maintenance de premier niveau	Citer les actions relevant de la maintenance de premier niveau sur un engin de chantier
S13.4 : La démarche diagnostique	Énoncer les étapes d'une démarche diagnostique simple

S 14 : L'outillage et les matériels	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S14.1 : L'outillage et le petit matériel de maintenance	Identifier l'outillage courant utilisé en entretien et maintenance des engins de chantier
S14.2 : L'outillage de chantier, le matériel d'implantation et de contrôle	Identifier l'outillage de chantier, le matériel d'implantation et de contrôle des ouvrages
S14.3 : Le matériel de manutention des charges	Identifier les matériels mécaniques et manuels de manutention des charges Identifier les catégories d'accessoires de levage : sangles, élingues, chaînes, ancrés, anneaux, manilles, pinces, ventouses... Citer les contrôles des matériels mécaniques, manuels et des accessoires de levage (visuel et rapport de VGP) Comprendre les gestes conventionnels de guidage

S 15 : Les techniques de réalisation des ouvrages avec des engins de chantier

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S15.1 : Les terrassements	Citer les différents types de terrassement : pleine masse, déblais/remblais, remblais... Identifier les principaux ouvrages de terrassement : plateformes, digues, merlons, enrochements, bassins, rampes, talus... Décrire les techniques de réalisation des terrassements courants
S15.2 : Les tranchées et les fossés	Identifier les différents types de tranchées et de fossés Énoncer les caractéristiques des tranchées courantes et des fossés Décrire les techniques de réalisation en sécurité des tranchées et fossés
S15.3 : Les structures de voiries	Identifier les composants des voiries (emprise, talus, assiette, chaussée, trottoir...) Décrire des couches composant les structures des chaussées Identifier les éléments affleurants et structurants des chaussées (tampons, avaloirs, grilles, bordures, caniveaux...) Identifier les revêtements courants des voiries (enrobés, bicouches, pavés dalles, béton...)
S15.4 : Les remblaiements	Décrire les principaux types de remblaiements (en masse, en tranchée, technique, en voirie...) Énoncer le moyen de compactage et la technique adaptés à la situation (matériau, épaisseur, compacité...)
S15.5 : L'histoire et l'évolution des engins de chantier et des ouvrages	Situer les étapes importantes de l'évolution des engins de chantier au regard d'ouvrages réalisés Citer et ordonnancer les étapes de l'évolution des techniques de réalisation des ouvrages

S 16 : Les sols et les matériaux	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S16.1 : Les sols	<p>Identifier les sols courants et la terre végétale Citer les principales caractéristiques d'un sol : portance, compacité, angle de talus naturel, densité en place Énoncer l'influence de la teneur en eau sur le comportement d'un sol (matelassage, ségrégation) Énoncer le rôle d'une planche d'essais</p>
S16.2 : Les matériaux naturels	<p>Identifier et citer les caractéristiques des matériaux courants (origine, classe granulaire, domaines d'emplois...) Citer les catégories de sites d'extraction de matériaux (roches massives, alluvions...) Décrire les étapes de la production des matériaux Décrire les types de stockage des matériaux</p>
S16.3 : Les matériaux recyclés	<p>Énoncer le principe de fabrication des matériaux recyclés et leurs domaines d'emplois</p>
S16.4 : Les matériaux traités	<p>Énoncer le principe de fabrication des matériaux traités aux liants hydrauliques, hydrocarbonés ou substituts et leurs domaines d'emplois.</p>
S16.5 : La valorisation des sols en place	<p>Énoncer les principes courants de traitement des sols en place aux liants hydrauliques</p>
S16.6 : Les sols et matériaux pollués	<p>Citer les principales pollutions des sols et matériaux Énoncer les principes courants de traitement des sols et matériaux pollués</p>

MISE EN RELATION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Savoirs → ↓ Compétences	Thème 1 : Connaissances du monde professionnel							Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques							
		S1 : L'environnement de travail : le secteur des travaux publics et environnementaux,	S2 : Les enjeux énergétiques et travaux publics	S3 : Les principaux ouvrages des travaux publics	S4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	S5 : La description et la quantification des ouvrages	S6 : La communication technique	S7 : La prévention des risques professionnels	S8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	S9 : Les notions de physique et de chimie appliquées	S10 : Les types d'engins de chantier	S11 : Les équipements des engins de chantier	S12 : Les éléments constitutifs des engins de chantier	S13 : La maintenance des engins de chantier	S14 : L'outillage et les matériels	S15 : Les techniques e réalisation des ouvrages avec des engins de chantier
C1 COMMUNIQUER	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
	C1.2 : Échanger et rendre compte oralement						X	X								
C2 PRÉPARER	C2.1 : Décoder un dossier technique	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
	C2.2 : Choisir de petit matériel, l'outillage et les consommables	X	X	X	X	X	X	X		X	X		X	X	X	X
	C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	X
C3 RÉALISER CONTRÔLER	C3.1 : Organiser son poste de travail	X		X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	X
	C3.2 : Sécuriser son intervention				X		X	X		X	X	X	X	X	X	X
	C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux	X	X		X	X	X	X		X	X	X		X	X	X
	C3.4 : Implanter et tracer un ouvrage simple	X	X	X	X	X	X	X		X						X
	C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin				X		X	X		X	X	X	X	X	X	X
	C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	C3.11 : Manutentionner des charges	X		X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
C4 MAINTENIR	C4.1 : Réaliser une opération d'entretien journalier		X				X	X		X	X	X	X	X		
	C4.2 : Diagnostiquer un dysfonctionnement simple		X				X	X		X	X	X	X	X		
	C4.3 : Effectuer une intervention simple de maintenance		X				X	X		X	X	X	X	X		

Annexe III bis

Lexique

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

Sigles	Définitions
BIM	Building Information Modeling = Modélisation des Informations (ou données) du Bâtiment
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
BRH	Brise Roche Hydraulique
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCF	Contrôle en Cours de Formation
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CE	Conformité européenne
CECRL	Cadre Européen Commun de Référence pour les langues
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CMR	Cancérigène Mutagène et Reprotoxique
CMU	Charge Maximale d'Utilisation
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DIUO	Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage
DQE	Devis Quantitatif et Estimatif
DUER	Document Unique d'Évaluation des Risques
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuels
IPR	Intervention à Proximité des Réseaux
NGF	Nivellement Général de la France
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRAP IBC	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Industrie, Bâtiment Commerce
PRE	Prévention des Risques Électriques
PSE	Prévention Santé Environnement
QSE	Qualité Sécurité et de l'Environnement
RAP	Référentiel d'activités professionnelles
R 482	Recommandation 482 de la CNAM relative à la conduite des engins de chantiers <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie A : Engins compacts - Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - Catégorie D : Engins de compactage - Catégorie E : Engins de transport
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VGP	Vérification Générale Périodique
2D	Deux Dimensions
3RVE	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination

ANNEXE IV – Référentiel d'évaluation

IVa

Unités constitutives du diplôme

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

A - Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- Permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de CAP et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF).

Compétences	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Réalisation de travaux spécifiques
	UP1	UP2	UP3
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X		
C1.2 : Échanger et rendre compte oralement			X
C2.1 : Décoder un dossier technique	X		
C2.2 : Choisir le petit matériel, l'outillage et les consommables	X		
C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments		X	
C3.1 : Organiser son poste de travail		X	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux		X	
C3.4 : Implanter et tracer un ouvrage simple		X	
C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin		X	
C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction		X	
C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage		X	
C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux		X	
C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux		X	
C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts		X	
C3.11 : Manutentionner des charges		X	
C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé		X	
C4.1 : Réaliser une opération d'entretien journalier			X
C4.2 : Diagnostiquer un dysfonctionnement simple			X
C4.3 : Effectuer une intervention simple de maintenance			X

B – Références réglementaires des unités d'enseignement général

UNITÉ UG 1 – Français et Histoire-géographie – enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 – Mathématiques et Physique-Chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4– Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5 – Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UF 1 - Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UF 2 - Mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 03 avril 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

IVb

Règlement d'examen

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle	Scolaires (Établissement public et privé sous contrat)	Scolaires (Établissement privé hors contrat)
	Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au CCF)	Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)
	Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels

Épreuves	Unités	Coef.	Mode		Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 : Étude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3h00
EP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	9⁽¹⁾	CCF		Ponctuel écrit et pratique	11h00
EP3 : Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF		Ponctuel oral et pratique	2h00
UNITÉS D'ENSEGNEMENT GÉNÉRAL						
EG1 : Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2h25 (2h + 10 min + 15 min ⁽²⁾)
EG2 : Mathématiques et physique - Chimie	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	1h30
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 : Prévention – Santé - Environnement	UG4	1	CCF		Ponctuel écrit	1h00
EG5 : Langue vivante étrangère	UG5	1	CCF		Ponctuel écrit et oral	1h06 ⁽³⁾
Épreuves facultatives⁽⁴⁾						
Langue vivante	UF1	1	Ponctuel oral	12 min	Ponctuel oral	12 min
Mobilité	UF2	1	Ponctuel oral	10 min		

(1) Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.

(2) Dont 5mn de préparation pour oral HG EMC

(3) Dont 6 minutes oral individuel

(4) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

IVc

Définition des épreuves

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention

Coefficient 4

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un dossier technique (écrit, graphique et numérique) définissant un ouvrage, ou une partie d'ouvrage, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.1 : Compléter et transmettre des documents

C2.1 : Décoder un dossier technique

C2.2 : Choisir le petit matériel, l'outillage et les consommables

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance des informations concernant son intervention ;
- Compléter et transmettre des documents y compris digitaux ;
- Représenter graphiquement une solution technique ;
- Extraire les informations techniques nécessaires à son intervention ;
- Inventorier et choisir le petit matériel, l'outillages et les consommables nécessaires à son intervention.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les critères d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1. Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite d'une durée de 3h00

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- Des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

- Un dossier « TECHNIQUE » de la réalisation, éventuellement commun à l'EP2, comprenant :
 - La description de l'intervention professionnelle étudiée ;
 - Les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant l'ouvrage à réaliser ;
 - Les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques, etc.
 - Les moyens matériels mis à disposition
- Un dossier « SUJET / RÉPONSE ».

2. Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée lors d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

Elle est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier semestre de formation. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP2 - UP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

Coefficient 9

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation et le contrôle d'un ou plusieurs ouvrages courants du secteur des travaux publics et carrières.

Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.4 : Implanter et tracer un ouvrage simple
- C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin
- C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'extraction
- C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage
- C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux
- C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux
- C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts
- C3.11 : Manutentionner des charges
- C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé

À partir d'un dossier technique, d'un environnement de travail et des engins de chantier à disposition, le candidat est amené à :

- Identifier les matériaux et estimer des quantités de matériaux et éléments pour son intervention ;
- Organiser et sécuriser son poste de travail et ses interventions ;
- Identifier les ouvrages et les réseaux existants
- Situer, implanter et tracer l'ouvrage, maintenir les tracés en état
- Préparer et vérifier le(les) engin(s) de chantier et ses (leurs) équipements pour l'intervention ;

- Terrasser un ouvrage en déblais-remblais ;
- Terrasser et remblayer un ouvrage en tranchée ;
- Réaliser les couches de structure d'un ouvrage
- Extraire, charger, transporter et stocker des matériaux ;
- Manutentionner des charges en sécurité avec un engin adapté ;
- Déconstruire des ouvrages de voirie et de réseaux à l'aide d'un engin adapté ;
- Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé.

Cette épreuve écrite et pratique **est divisée en trois parties** d'égale pondération. Les compétences associées à chaque partie ainsi que les situations professionnelles d'évaluation sont détaillées ci-après pour chaque mode d'évaluation.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les critères d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite et pratique d'une durée totale de **11h00**

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen disposant des engins de chantier avec leurs équipements et leurs outils, et d'un ou plusieurs plateaux techniques d'évolution. Chaque candidat dispose d'espaces de travail préparés comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- Des moyens numériques consultables sur place, s'ils sont prévus à l'épreuve.
- Des espaces d'évolution et de travail préparés pour la réalisation des ouvrages
- Des engins de chantier représentatifs des catégories A, B1, C1, C2, D et E de la recommandation R482
- Du matériel d'implantation et de contrôle des ouvrages

Partie 1 : Réalisation d'un ouvrage en excavation en milieu ouvert, durée 3h00.

Cette partie d'épreuve porte spécifiquement sur les compétences :

- C3.4 : Implanter et tracer un ouvrage simple
- C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'excavation
- C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé

Cette partie d'épreuve consiste à réaliser un ouvrage en excavation à l'aide d'une pelle hydraulique représentative de la **catégorie B1** de la R482 (Cf. annexe IVd), et comprend une activité d'implantation d'un ouvrage et une activité de contrôle d'un ouvrage :

- Implantation d'un ouvrage : 0h45
- Réalisation d'un ouvrage en excavation : 1h45
- Contrôle en cours et final de l'ouvrage réalisé : 0h30

Partie 2 : Réalisation d'un ouvrage en milieu urbain, durée 4h00, dont 1h00 de préparation écrite représente 25% de l'évaluation totale de cette partie.

Cette partie d'épreuve porte spécifiquement sur les compétences :

- C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts
- C3.11 : Manutentionner des charges

Cette partie d'épreuve consiste à réaliser un ou plusieurs ouvrages en utilisant au moins **3 types d'engins de chantier** représentatifs de la **catégorie A** de la R482 (Cf. annexe IVd), dont la pelle hydraulique, et comprend une activité de préparation écrite de l'intervention :

- Préparation écrite et éventuellement numérique de l'intervention : 1h00
- Réalisation d'un ouvrage avec au moins 3 engins compacts, dont la pelle : 1h45
- Manutention d'une charge à l'aide d'une pelle hydraulique : 0h30
- Manutention d'une charge à l'aide d'une chargeuse : 0h15
- Chargement et déchargement de 2 engins (pneus et chenilles) : 0h30

Partie 3 : Chargement, transport, réglage et compactage de matériaux, durée 4h00, dont 1h00 pour le « test théorique en 100 pts » des connaissances théoriques de conduite en sécurité (Cf. Annexe A3/1 de la R482) représentant 25% de l'évaluation totale de cette partie.

Cette partie d'épreuve porte spécifiquement sur les compétences :

- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin
- C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage
- C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux
- C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux

Cette partie d'épreuve comprend le « test théorique en 100 pts » et la réalisation d'un ou plusieurs ouvrages intégrant des activités de chargement, transport/déchargement, excavation/réglage et compactage à l'aide **des engins de chantier** représentatifs des **catégories C1, E, C2 et D** de la R482 (Cf. annexe IVd). Cette partie d'épreuve intègre une activité de **prise de poste** sur l'un des engins de chantier des catégories citées :

- Test des connaissances théoriques de conduite en sécurité : 1h00
- Prise de poste d'un engin de chantier : 0h30
- Chargement de matériaux à l'aide d'une chargeuse : 0h30
- Transport et déchargement de matériaux à l'aide d'un tombereau : 0h30
- Excavation et réglage de matériaux à l'aide d'un buteur : 1h00
- Compactage de matériaux à l'aide d'un compacteur : 0h30

Ces **3 parties**, composant l'épreuve EP2, sont d'égale pondération.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

- Un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP1 et à l'EP2 composé de :
 - La description du ou des ouvrages à réaliser dans chacune des trois parties de l'épreuve :
 - Partie 1 : Réalisation d'un ouvrage en excavation en milieu ouvert,
 - Partie 2 : Réalisation d'un ouvrage en milieu urbain,
 - Partie 3 : Chargement, transport, réglage et compactage de matériaux.
 - Les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant les ouvrages à réaliser dans chacune des trois parties de l'épreuve.
- Un dossier « SUJET » pour chaque partie de l'épreuve.

3. Évaluation par contrôle en cours de formation

Chacune des trois parties de l'épreuve est évaluée lors d'une ou plusieurs situations professionnelles d'évaluation organisées par l'établissement de formation.

Elle est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Les situations d'évaluation sont organisées dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier semestre de formation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un

représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans l'établissement de formation disposant des engins de chantier avec leurs équipements et leurs outils, et d'un ou plusieurs plateaux techniques d'évolution. Chaque candidat dispose d'espaces de travail préparés comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- Des moyens numériques consultables sur place, s'ils sont prévus à l'épreuve.
- Des espaces d'évolution et de travail préparés pour la réalisation des ouvrages
- Des engins de chantier représentatifs des catégories A, B1, C1, C2, D et E de la recommandation R482
- Du matériel d'implantation et de contrôle des ouvrages

Partie 1 : Réalisation d'un ouvrage en excavation en milieu ouvert.

Cette partie d'épreuve est évaluée lors **d'une situation d'évaluation**. Elle porte spécifiquement sur les compétences

- C3.4 : Planter et tracer un ouvrage simple
- C3.6 : Réaliser un ouvrage avec un engin d'excavation
- C3.12 : Contrôler la conformité de l'ouvrage réalisé

Cette situation d'évaluation, éventuellement composée de plusieurs séquences, consiste à réaliser un ouvrage en excavation à l'aide d'une pelle hydraulique représentative de la **catégorie B1** de la R482 (Cf. annexe IVd), et comprend les tâches suivantes :

- L'implantation d'un ouvrage
- La réalisation d'un ouvrage en excavation
- Le contrôle en cours et final de l'ouvrage réalisé

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de la partie 1 de l'épreuve ponctuelle. La durée allouée à chaque tâche est comparable à celle de l'épreuve ponctuelle.

Partie 2 : Réalisation d'un ouvrage en milieu urbain.

Cette partie d'épreuve est évaluée lors **de deux situations d'évaluation** : l'une écrite, représente 25% de l'évaluation totale de cette partie ; l'autre, pratique, représente 75% de l'évaluation totale de cette partie.

Cette partie d'épreuve porte spécifiquement sur les compétences :

- C2.3 : Identifier et estimer des quantités de matériaux et d'éléments
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.10 : Réaliser un ouvrage avec des engins compacts
- C3.11 : Manutentionner des charges

La situation d'évaluation écrite et éventuellement numérique de préparation de l'intervention porte sur tout ou partie des compétences ci-dessus. La durée de cette situation d'évaluation est comparable à la durée de l'activité de préparation écrite de la partie 2 de l'épreuve ponctuelle.

La situation d'évaluation pratique, éventuellement composée de plusieurs séquences, consiste à réaliser un ou plusieurs ouvrages en utilisant au moins **3 types d'engins de chantier** représentatifs de la **catégorie A** de la R482 (Cf. annexe IVd), dont la pelle hydraulique.

Elle comprend les tâches suivantes :

- La réalisation d'un ouvrage avec au moins 3 engins compacts, dont la pelle hydraulique,
- La manutention d'une charge à l'aide d'une pelle hydraulique,
- La manutention d'une charge à l'aide d'une chargeuse,
- Le chargement et le déchargement de 2 engins (pneus et chenilles).

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation pratique est comparable à la durée de la partie 2 concernée de l'épreuve ponctuelle. La durée allouée à chaque tâche est comparable à celle de l'épreuve ponctuelle.

Partie 3 : Chargement, transport, réglage et compactage de matériaux.

Cette partie d'épreuve est évaluée lors **de deux situations d'évaluation** : l'une écrite, pour le « test théorique en 100 pts » des connaissances théoriques de conduite en sécurité (Cf. Annexe A3/1 de la R482), représentant 25% de l'évaluation totale de cette partie ; l'autre, pratique, représente 75% de l'évaluation totale de cette partie.

Cette partie d'épreuve porte spécifiquement sur les compétences :

- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.5 : Effectuer la prise de poste d'un engin
- C3.7 : Réaliser un ouvrage avec un engin de réglage
- C3.8 : Réaliser le chargement et le transport de matériaux
- C3.9 : Réaliser le compactage de matériaux

La situation « test théorique en 100 pts » des connaissances théoriques de conduite en sécurité porte sur tout ou partie des connaissances associées aux compétences ci-dessus. La durée de cette situation d'évaluation est comparable à la durée de la partie 3 concernée de l'épreuve ponctuelle.

La situation d'évaluation pratique, éventuellement composée de plusieurs séquences, intègre obligatoirement la **prise de poste** d'un engin. Elle consiste à réaliser un ou plusieurs ouvrages intégrant des activités de chargement, transport/déchargement, excavation/réglage et compactage à l'aide **des engins de chantier** représentatifs des **catégories C1, E, C2 et D** de la R482 (Cf. annexe IVd). Elle comprend les tâches suivantes :

- Le chargement de matériaux à l'aide d'une chargeuse,
- Le transport et le déchargement de matériaux à l'aide d'un tombereau,
- L'excavation et le réglage de matériaux à l'aide d'un boteur,
- Le compactage de matériaux à l'aide d'un compacteur.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation pratique est comparable à la durée de la partie 3 concernée de l'épreuve ponctuelle. La durée allouée à chaque tâche est comparable à celle de l'épreuve ponctuelle.

Ces **3 parties** composant l'épreuve EP2 sont d'égale pondération.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

- Un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP1 et à l'EP2 composé de :
 - La description du (ou des) ouvrage(s) à réaliser dans chacune des trois parties de l'épreuve :
 - Partie 1 : Réalisation d'un ouvrage en excavation en milieu ouvert,
 - Partie 2 : Réalisation d'un ouvrage en milieu urbain,
 - Partie 3 : Chargement, transport, réglage et compactage de matériaux.
 - Les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant les ouvrages à réaliser dans chacune des trois parties de l'épreuve.
- Un dossier « SUJET » pour chaque partie de l'épreuve.

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation d'une opération d'entretien journalier, d'un diagnostic simple de dysfonctionnement et d'une opération simple de maintenance sur un engin de chantier.

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1.2 : Échanger et rendre compte oralement
- C4.1 : Réaliser une opération d'entretien journalier
- C4.2 : Diagnostiquer un dysfonctionnement simple
- C4.3 : Effectuer une opération simple de maintenance

À partir d'un dossier technique, d'un environnement de travail et des engins de chantier à disposition, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance d'informations et communiquer avec les autres intervenants ;
- Effectuer une opération de maintenance périodique (entretien journalier) sur un engin de chantier ;
- Établir un diagnostic de dysfonctionnement simple sur un engin de chantier ;
- Effectuer une réparation simple ou le remplacement d'une pièce d'usure d'un engin de chantier ;
- Échanger et rendre compte oralement de son intervention.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les critères d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique et orale d'une durée de 2h00, dont 15 minutes d'entretien oral.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen disposant d'engins de chantier et d'un atelier, ou d'un service de maintenance de premier niveau de ces engins. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié, comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- Des moyens numériques consultables sur place, s'ils sont prévus à l'épreuve.
- Un ou des engins de chantier, supports des interventions
- Un espace d'intervention aménagé à proximité du (ou des) engin(s) ;
- L'outillage et le petit matériel de maintenance courants
- Un choix de consommables et de pièces de remplacement ;

En cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un examinateur du domaine professionnel.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

- Un dossier « TECHNIQUE » composé de :
 - La situation des interventions à effectuer : entretien, diagnostic et maintenance ;
 - Des extraits des livrets constructeurs, des livrets d'entretien du (ou des) engin(s) concerné(s) ;
 - Le(s) document(s) de conformité CE et le(s) rapport(s) de VGP du (ou des) engin(s) ;
 - Des extraits de catalogues de pièces d'usure et des consommables, des fiches techniques, ...
- Un dossier « SUJET »

2- Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée lors d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

Elle est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier semestre de formation. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans l'établissement de formation disposant d'engins de chantier et d'un atelier, ou d'un service, de maintenance de premier niveau de ces engins. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- Des moyens numériques consultables sur place, s'ils sont prévus à l'épreuve ;
- Un ou des engins de chantier, supports des interventions ;
- Un espace d'intervention aménagé à proximité du (ou des) engin(s) ;
- L'outillage et le petit matériel de maintenance courants ;
- Un choix de consommables et de pièces de remplacement.

En cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un enseignant/formateur du domaine professionnel.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Références réglementaires pour les épreuves d'enseignement général

Épreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG3 - Éducation physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG4 – Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG5 – Langue-vivante étrangère - coefficient 1

L'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative - Langue vivante

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative - Mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

A - Contexte et conditions d'attribution des dispenses de CACES® de la recommandation R482

L'annexe III de l'arrêté de création de cette spécialité de CAP définit, en termes de compétences et de savoirs, le contenu de la formation pour la réalisation et l'entretien d'ouvrages du secteur des travaux publics (annexe II) à l'aide d'engins de chantiers conduits en sécurité des **catégories A, B1, C1, C2, D et E** de la recommandation R482 de la CNAM,

Les titulaires du diplôme sont dispensés, pour une durée de 10 ans, de l'obtention des CACES® des engins de chantier représentatifs des catégories désignées ci-dessous pour la délivrance d'une autorisation de conduite, sur présentation :

- D'une **attestation de formation à la conduite en sécurité** des engins de chantier représentatifs des catégories désignées ci-dessous, au sens de l'annexe A1/4 à la recommandation R482, complétée par les réponses des « FAQ CACES® » publiées régulièrement par la CNAM.
- D'une **attestation de compétences en conduite en sécurité** des engins de chantier représentatifs des catégories désignées ci-dessous s'appuyant sur les résultats obtenus aux parties concernées de l'épreuve EP2 de l'examen (annexe IVb et IVc).

Ces attestations sont signées par le chef de l'établissement de formation, le chef du centre d'examen et le recteur d'académie d'inscription du candidat.

B - Types et caractéristiques des engins de chantier représentatifs des catégories A, B1, C1, C2, D et E

Les engins de chantiers représentatifs des catégories A, B1, C1, C2, D et E, au sens de l'annexe A1/4 de la Recommandation R.482 de la CNAM, modifiée par la réponse à la question C.022 du FAQ CACES® 2020 en vigueur sont :

- **Catégorie A :**
 - Pelle hydraulique à chenilles ou sur pneumatiques, avec godet rétro, équipée pour le levage de charges. **4,5 t ≤ masse en service ≤ 6 t**
 - Moto-basculeur sur pneumatiques. **2,7 t ≤ masse en service ≤ 6 t**
 - Chargeuse à chenilles ou sur pneumatiques. **4,5 t ≤ masse en service ≤ 6 t**
 - Compacteur à cylindres, sur pneumatiques ou mixte. **2,7 t ≤ masse en service ≤ 6 t**
- **Catégorie B1 :**
 - Pelle hydraulique à chenilles ou sur pneumatiques, avec godet rétro, équipée pour le levage de charges. **Masse en service > 10,8 t**
- **Catégorie C1 :**
 - Chargeuse sur pneumatiques. **Masse en service > 6 t**
 - Chargeuse-pelleteuse sur pneumatiques. **Masse en service > 6 t**
- **Catégorie C2 :**
 - Buteur à chenilles **Masse en service > 6 t**
- **Catégorie D :**
 - Compacteur à cylindres, sur pneumatiques ou mixte. **Masse en service > 6 t**
- **Catégorie E :**
 - Tombereau Rigide ou articulé **Masse en service > 6 t**

C - Conditions de délivrance de l'attestation des compétences en conduite en sécurité des engins de chantier concernés

L'attestation de compétences en conduite en sécurité des engins de chantier représentatifs des catégories désignées et définies précédemment est délivrée pour chaque catégorie d'engins au regard des résultats obtenus aux parties concernées de l'épreuve EP2 de l'examen (annexe IVb et IVc), selon les conditions suivantes :

- Résultats des évaluations pour la dispense du CACES® de la catégorie A
Total ≥ 70 pts au test théorique en 100 pts des connaissances théoriques de conduite en sécurité de la partie 3 de l'épreuve d'examen EP2-UP2
et
Note ≥ 10/20 à la pratique de la partie 2 « Réalisation d'un ouvrage en milieu urbain » de l'épreuve d'examen EP2 – UP2 (*hors préparation écrite*)

- Résultats des évaluations pour l'obtention de la dispense du CACES® de la catégorie B1
Total ≥ 70 pts au test théorique en 100 pts des connaissances théoriques de conduite en sécurité de la partie 3 de l'épreuve d'examen EP2-UP2
et
Note ≥ 10/20 à la partie 1 « Réalisation d'un ouvrage en excavation en milieu ouvert » de l'épreuve d'examen EP2 – UP2

- Résultats des évaluations pour l'obtention des dispenses des CACES® des Catégories C1 et E
Total ≥ 70 pts au test théorique en 100 pts des connaissances théoriques de conduite en sécurité de la partie 3 de l'épreuve d'examen EP2-UP2
et
Note ≥ 10/20 à la pratique de la partie 3 « Chargement, transport, réglage et comptage de matériaux » concernant la chargeuse et le tombereau : soit l'évaluation de la compétence C3.8 de l'épreuve d'examen EP2 – UP2

- Résultats des évaluations pour l'obtention des dispenses des CACES® des Catégories C2 et D
Total ≥ 70 pts au test théorique en 100 pts des connaissances théoriques de conduite en sécurité de la partie 3 de l'épreuve d'examen EP2-UP2
et
Note ≥ 10/20 à la pratique de la partie 3 « Chargement, transport, réglage et comptage de matériaux » concernant le boteur et le compacteur : soit l'évaluation des compétences C3.7 et C3.9 de l'épreuve d'examen EP2 – UP2

D - Modèle d'attestation de formation et de compétences en conduite en sécurité des engins de chantier concernés

L'attestation de formation et de compétences en conduite en sécurité des engins de chantier représentatifs des catégories désignées et définies précédemment, et dont le modèle est fourni ci-après, est délivrée à tous les lauréats du CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières à l'issue du jury de délivrance du diplôme.

Ce document nominatif avec photographie d'identité a une validité de 10 ans à compter de la délivrance du diplôme. Il renseigne l'employeur sur les dispenses d'obtention des CACES® concernés.

CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières

Arrêté n° du JJ / MM / AAAA

ATTESTATION DE FORMATION ET DE COMPÉTENCES EN CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGIN DE CHANTIER

Logo de
l'académie

Document A4 recto-verso

page 1/2

Élève, apprenti ou stagiaire	Établissement de formation théorique et pratique	
Nom :	<i>Photo du titulaire de l'attestation</i>
Prénom :	
Date de naissance :	

ATTESTATION DE FORMATION

MM formateur(s) en conduite d'engins certifié(nt) que

M a suivi de manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité
des engins de chantier des catégories définies ci-après :

Catégories d'engins de chantier <small>Annexe A1/4 de la recommandation R482 et réponse à la FAQ CACES® 2020</small>	Suivi de la formation	
	Non validé	Validé
Catégorie A : Engins compacts : Pelle hydraulique (4,5t ≤ MeS ≤ 6t) moto-basculeur (2,7t ≤ MeS ≤ 6t), chargeuse (4,5t ≤ MeS ≤ 6t) et compacteur (2,7t ≤ MeS ≤ 6t)		
Catégorie B1 : Pelle hydraulique sur chenilles ou sur pneumatiques - MeS > 10,8 t		
Catégorie C1 : Chargeuse ou chargeuse-pelleteuses sur pneumatiques - MeS > 6t		
Catégorie C2 : Bouteur à chenilles - MeS > 6t		
Catégorie D : Compacteur à cylindres, sur pneumatiques ou mixte - MeS > 6t		
Catégorie E : Tombereau rigide ou articulé - MeS > 6t		

CACES® : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité - MeS : Masse en Service

Noms et visas des formateurs	Date et cachet de l'établissement de formation	Nom et visa du chef de l'établissement
MM	Le	M

CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières

Arrêté n° du JJ / MM / AAAA

ATTESTATION DE FORMATION ET DE COMPÉTENCES EN CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGIN DE CHANTIER

Logo de
l'académie

Document A4 recto-verso

page 2/2

ATTESTATION DE COMPÉTENCES

MM évaluateurs en conduite d'engins certifie(nt) que

M a atteint le niveau de connaissances et de compétences requis pour l'utilisation en sécurité des engins de chantier des catégories définies ci-après :

Catégories d'engins de chantier Annexe A1/4 de la recommandation R482 et réponse à la FAQ CACES® 2020	Résultat au test théorique commun		Niveau de compétences pratiques atteint		Dispense de l'obtention des CACES® R482	
	< 70 pts	≥ 70 pts	non	oui	NON	OUI
Catégorie A : Engins compacts : Pelle hydraulique (4,5t ≤ MeS ≤ 6t) moto-basculeur (2,7t ≤ MeS ≤ 6t), chargeuse (4,5t ≤ MeS ≤ 6t) et compacteur (2,7t ≤ MeS ≤ 6t)						
Catégorie B1 : Pelle hydraulique sur chenilles ou sur pneumatiques - MeS > 10,8 t						
Catégorie C1 : Chargeuse ou chargeuse-pelleteuses sur pneumatiques - MeS > 6t						
Catégorie C2 : Bouteur à chenilles - MeS > 6t						
Catégorie D : Compacteur à cylindres, sur pneumatiques ou mixte - MeS > 6t						
Catégorie E : Tombereau rigide ou articulé - MeS > 6t						

CACES® : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité - MeS : Masse en Service

Cette attestation de formation et de compétences dispense son titulaire de l'obtention de CACES® de la R482 de la CNAM pour les catégories d'engins de chantier désignées ci-dessus. Cette dispense d'obtention des CACES® a une durée de 10 ans à compter de la délivrance du diplôme du CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières. Elle permet à l'employeur de délivrer à son titulaire une autorisation de conduite pendant cette durée, sous réserve que l'ensemble des autres obligations réglementaires soient respectées.

L'obtention du diplôme du CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières dispense du QCM-IPR « Opérateur » pour la délivrance de l'AIPR « Opérateur » par l'employeur, pour une durée de 5 ans

Date de délivrance du diplôme et cachet du centre d'examen	Nom et visa du chef du centre d'examen	Nom et visa du représentant du recteur d'académie
Le	M	M

ANNEXE V

Périodes de formation en milieu professionnel

Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

Préambule

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- De participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels
- D'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise
- De prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du Code de l'Éducation, articles D124-1 à D124-9 modifiés et de la circulaire n°2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit **14 semaines** réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation ;
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation ;
- Les cursus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil.

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le Code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis ;
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- Les cursus de formation.

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue ;
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- Les cursus de formation.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est, l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Positionnement

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie,

- Un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 5 semaines minimum selon les articles D. 337-4 à D. 337-65 du Code de l'Éducation ;
- Un candidat de la formation professionnelle continue peut être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

Candidat libre

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

ANNEXE VI

Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle « conducteur d'engins : travaux publics et carrières » Défini par l'arrêté du 24 mars 2006 modifié Dernière session d'examen : 2024		Spécialité « conducteur d'engins de travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle Défini par le présent arrêté Première session d'examen : 2025	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	EP1 - Étude et préparation d'une intervention	UP1
EP2 – Réalisation d'un ouvrage	UP2	EP2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2
EP3 – Activités annexes	UP3	EP3 – Réalisation de travaux spécifiques	UP3
EG1 - Français et Histoire Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques et Physique-Chimie	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
		EG4 – Prévention-santé-environnement	UG4
		EG5 - Langue vivante étrangère	UG5
EF – Épreuve facultative de langue vivante	UF	EF1 – Épreuve facultative de langue vivante ou EG5 – langue vivante étrangère ⁽¹⁾	UF1 ou UG5
		EF2 - Mobilité	UF2

(1): sous réserve que la langue facultative dont le candidat souhaite garder la note pour l'EG 5 soit une langue effectivement enseignée dans l'établissement au titre de l'EG 5.

Cette réserve concerne les candidats des établissements d'enseignement public, des établissements d'enseignement privés sous contrat, des CFA ou organismes de formation habilités à pratiquer le CCF.